



SITUATION DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport annuel 2024





© C. Bazin - CD80

Le développement durable est un défi majeur pour notre société. Il implique la recherche d'un équilibre entre nos modes de production et de consommation, la préservation de l'environnement, des ressources naturelles, de la biodiversité et un développement social qui offre des opportunités d'épanouissement pour tous. La contribution de chacun, collectivité, entreprise ou citoyen, à un développement plus harmonieux est plus que jamais d'actualité. La lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources sont plus que jamais indispensables.

Le Conseil départemental de la Somme a depuis très longtemps engagé une politique volontariste dans le domaine du développement durable. Il a réaffirmé cette volonté en inscrivant la transition écologique comme l'une des priorités de l'action départementale en 2023.

Ce rapport annuel a vocation à souligner la dynamique poursuivie et de rendre compte des avancées réalisées par le Département en matière de développement durable tant sur les mesures prises au niveau du fonctionnement interne que sur les politiques publiques, votées et mises en œuvre.

Je tiens à remercier l'Assemblée départementale pour l'ambition impulsée mais aussi et surtout les agents de la collectivité qui, au-delà du travail d'élaboration de ce rapport, œuvrent au quotidien pour les générations futures.

Christelle HIVER
Présidente du Conseil départemental de la Somme



INTRODUCTION	6
Portrait du Département de la Somme	8
Une démarche innovante et ambitieuse : Vallée de Somme, Vallée idéale	9
Un développement durable partagé, à l'échelle du bassin versant du fleuve Somme	10

1 Lutter contre le changement climatique

1.1 - Maîtriser les consommations d'énergie	15
1.2 - Consommer et produire des énergies renouvelables	18
1.3 - Limiter l'impact carbone de la mobilité	22
1.4 - S'adapter aux changements climatiques prévisibles	26

2 Préserver la biodiversité, protéger les milieux naturels et les ressources

2.1 - Protéger durablement les espaces naturels sensibles (ENS)	32
2.2 - Gérer le fleuve et préserver son écosystème	36
2.3 - Préserver et protéger la biodiversité (et les ressources)	41

3 Participer à l'épanouissement de tous les Samariens

3.1 - La culture et le sport pour toutes et tous	48
3.2 - Informer les Samariens et éduquer la jeunesse, nos écocitoyens de demain	55
3.3 - Permettre l'égalité des chances pour toutes et tous	58

4 Favoriser la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

4.1 - Soyons solidaires !	66
4.2 - Accompagner la revitalisation rurale	70

5 Accompagner le changement vers l'éco-responsabilité

5.1 - Consommer moins et mieux : économiser les ressources	74
5.2 - Accélérer le développement des circuits courts	81
5.3 - Sensibiliser aux enjeux du développement durable	83

CONCLUSION	87
------------------	----

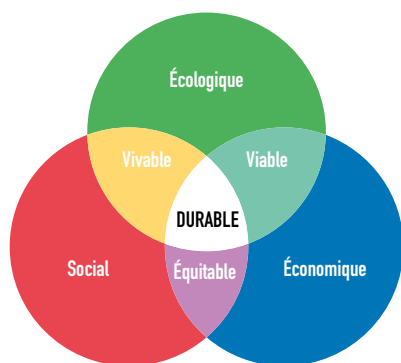


LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Le développement durable est aujourd'hui plus que jamais au cœur des politiques publiques. Dans un contexte où le dérèglement climatique se fait de plus en plus pesant, la contribution de chacun, collectivité, entreprise ou citoyen à un développement plus soutenable est plus que jamais d'actualité.

Historiquement, le développement durable est un concept qui s'articule autour de trois dimensions :

- > la préservation de l'environnement (ressources naturelles, climat, biodiversité, risques naturels...),
- > la cohésion et l'équité sociale (épanouissement de tous, accès à l'emploi, lutte contre la pauvreté, solidarités territoriales...)
- > le développement économique (activités humaines, libre circulation des personnes et des marchandises, répartition et accès aux richesses, responsabilité sociale et environnementale des organisations, économie verte...)



L'article 255 de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 a rendu obligatoire, pour toute collectivité de plus de 50 000 habitants, la production d'un rapport annuel d'évaluation sur sa situation en matière de développement durable.

Par ailleurs, la loi du 4 août 2021 vise à assurer la cohérence des politiques publiques et des objectifs poursuivis aux niveaux local, national et international avec ceux de l'Agenda 2030 pour le développement durable. Elle contribue à faire évoluer le rapport de développement durable en introduisant l'Agenda 2030 et ses 17 objectifs de développement durable en tant que cadre de référence commun.

Ce cadre reprend les cinq finalités que doivent poursuivre de manière concomitante les politiques publiques :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère
- la préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- l'épanouissement de tous les êtres humains
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires, entre les générations
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le rapport doit faire état à la fois du « bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité », et du « bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire ».

Il est le reflet d'un travail conduit de manière transversale associant l'ensemble des directions de la collectivité. Il s'articule autour des 5 finalités du développement durable : 5 parties présentant chacune les actions conduites en interne et les actions mises en œuvre sur le territoire dans le cadre des politiques publiques.

Il est discuté et approuvé par les élus à l'occasion des débats budgétaires, avec l'objectif d'éclairer les choix politiques selon le prisme du développement durable.

LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

ADOPTÉS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES. ILS CONSTITUENT L'AGENDA 2030 :

À CHAQUE OBJECTIF CORRESPOND DES CIBLES À ATTEINDRE À L'HORIZON 2030.

1 PAS DE PAUVRETÉ 	Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	10 INÉGALITÉS RÉDUITES 	Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
2 FAIM «ZÉRO» 	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES 	Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE 	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES 	Établir des modes de consommation et de production durables
4 ÉDUCATION DE QUALITÉ 	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES 	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES 	Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles	14 VIE AQUATIQUE 	Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT 	Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable	15 VIE TERRESTRE 	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE 	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES 	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice
8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE 	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous	17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS 	Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice
9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE 	Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation	 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	

17 objectifs de développement durable afin de donner la marche à suivre pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous



PORTRAIT DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME

4 535 KM de routes départementales
1 000 KM de cours d'eau dont
200 KM de fleuves
120 KM de voies navigables
300 KM d'itinéraires cyclables

570 000 Habitants
23 Cantons
772 Communes au 31/12/2024
16 Communautés de Communes
2 Communautés d'agglomération



50 Collèges publics
17 Collèges privés
27 500 Collégiens
2 400 000 repas servis par an
22 MDSI

30 000 HA de zones humides
7 800 HA d'espaces naturels sensibles
13 140 HA classés par RAMSAR
86 sentiers de randonnée départementaux

VALLÉE DE SOMME, VALLÉE IDÉALE

Une démarche innovante et ambitieuse



Un développement durable partagé, à l'échelle du bassin versant du fleuve Somme.

La Baie de Somme et Amiens furent pour Jules Verne une grande source d'inspiration.

Il projeta sur cette dernière l'image d'une possible Ville idéale.

Le Département de la Somme cherche à prolonger cette vision à l'échelle du fleuve Somme, de sa source à la baie. « Vallée de Somme, Vallée idéale » est une espérance que le Département propose de bâtir tous ensemble. Comme le dit si bien le sociologue Jean Viard, « ce n'est pas parce que l'idéal n'est pas atteint qu'il faut cesser de l'espérer ».



Cette espérance d'une Vallée idéale a pris corps par l'approbation par les élus départementaux en juin 2019 d'une stratégie ambitieuse. Le territoire de projet ne s'attache pas aux limites administratives et politiques. Il prend appui sur une réalité géographique et écosystémique, le bassin versant du fleuve Somme.

Face aux nouveaux défis sociaux, économiques et environnementaux, il convient, plus que jamais, d'associer l'écosystème du fleuve Somme à la vision et aux actions au travers de la démarche « Vallée de Somme, Vallée idéale ».

SA MISE EN ŒUVRE EST GUIDÉE PAR LES 10 GRANDS PRINCIPES SUIVANTS :

- ❶ S'inscrire dans le temps long
- ❷ Penser globalement, aménager localement
- ❸ Imposer la qualité
- ❹ Prioriser les efforts
- ❺ Saisir les opportunités
- ❻ S'autoriser à expérimenter
- ❼ Trouver des solutions innovantes pour maîtriser les coûts
- ❽ Créer un effet levier sur l'investissement privé
- ❾ Favoriser les échanges et la co-construction autour d'une « vallée idéale »
- ❿ Communiquer, se positionner dans la sphère médiatique nationale et internationale

Le bassin versant de la Somme : périmètre de la vision et de l'action VSVI



CES PRINCIPES ENCADRANT LES ACTIONS S'ARTICULENT AVEC DEUX ITEMS COMPLÉMENTAIRES :

- une volonté permanente de partage et d'amélioration du concept et des opérations associées avec l'ensemble des partenaires privés et publics
- un pragmatisme assumé s'exprimant au travers d'actions concrètes

Pour mettre en œuvre cette feuille de route, le Département, chef d'orchestre, mise sur l'intelligence collective, afin d'écrire l'histoire en allant. De son côté, il est en capacité de mobiliser plusieurs directions et services opérationnels (fleuve et ports, routes, bâtiments, tourisme, appui aux territoires, environnement, sports, culture, communication...), et de s'appuyer sur l'ingénierie technique proposée par la Société Publique Locale Vallée idéale développement, dont il est actionnaire.

Le volet touristique et culturel de « Vallée de Somme, Vallée idéale » est, quant à lui, essentiel. La déclinaison opérationnelle de ce volet s'appuie sur un cadre de référence proposé par la stratégie, qui peut être enrichi et précisé, notamment à l'issue des échanges avec les nombreux partenaires concernés.

Ce cadre de référence repose sur deux leviers d'intervention, déclinés en six axes de travail opérationnels :

LEVIER N° 1

Améliorer les infrastructures et les équipements, mettre en scène les paysages et les espaces naturels

Axe 1 : Rythmer le parcours par des escales : 10 escales à haut niveau de service et 13 escales secondaires ;

Axe 2 : Révéler les paysages et préserver la biodiversité ;

Axe 3 : Améliorer les itinéraires et les connexions par voies fluviales et terrestres ;

LEVIER N° 2

Renforcer la visibilité et l'attractivité de la destination et des services associés

Axe 4 : Développer les actions de marketing et de communication en faveur de la destination ;

Axe 5 : Favoriser la mise en place de nouveaux services ;

Axe 6 : Encourager des animations à caractère culturel, ludique et sportif prétexte à l'itinérance.

Par ailleurs, l'infrastructure ferroviaire, qui dessert tout le territoire d'Est en Ouest, combinée aux infrastructures cyclables, constitue une opportunité pour promouvoir une mobilité durable et proposer des séjours originaux, intermodaux, en phase avec les nouvelles attentes d'une partie des usagers. Les gares présentes le long de la vallée doivent devenir autant de portes d'entrée pour embarquer les voyageurs dans une autre dimension.

Des programmes d'actions partenariaux, s'appuyant sur cette stratégie, sont d'ores et déjà menés.

À **AMIENS**, épiscentre de la Vallée idéale, de nouveaux liens entre les espaces urbanisés et la vallée s'établissent, à l'image de la passerelle L'Hortillonne, au design particulièrement soigné. La nature exceptionnelle au cœur de la ville devient la clé du développement et n'est plus un simple faire valoir paysager.

Il en va de même à **ABBEVILLE**, deuxième ville du département. Différentes phases de régénération urbaine sont menées en partenariat avec la Ville et la communauté d'agglomération autour de la véloroute Vallée de Somme. Celles-ci vont permettre au fleuve de retrouver une place importante dans la ville et de faire de la véloroute, un moyen privilégié pour renforcer l'attractivité des sites traversés.

La rénovation de la **TRAVERSE DU PONTHEU** va conduire à en faire un itinéraire en mode doux qualitatif reliant Abbeville à Saint-Riquier, par la mise en valeur des paysages, du patrimoine et de la biodiversité le long du parcours. À terme, la connexion avec la véloroute Vallée de Somme sera assurée grâce à la réhabilitation du pont de Béthune.

La **VÉLOROUTE DES OISEAUX DU MARQUENTERRE**, à l'étude, offrira quant à elle une nouvelle porte d'entrée depuis Abbeville

vers Le Crotoy, les plages du Marquenterre et de la côte d'Opale, connectée à la gare TGV de Rang-du-Fliers.

À **EAUCOURT-SUR-SOMME**, l'attractivité de cette commune, à mi-chemin entre les gares d'Abbeville et de Pont-Remy, va être renforcée par la création d'un jardin panoramique au pied du moulin et de l'auberge, et d'une halte nautique côté fleuve. Sur le coteau, le public pourra profiter d'un espace de contemplation des richesses de la vallée de la Somme. Dans la vallée, l'offre de services sera renforcée en accueillant dans de meilleures conditions les bateaux en stationnement permanent et les plaisanciers de passage.

À **LONG** (commune nouvellement classée station verte) et Longpré-les-Corps-Saints, le patrimoine naturel et monumental seront valorisés, et les services proposés renforcés, pour en faire un lieu de vie et de découverte exceptionnel, accessible par le train et en vélo, à mi-chemin entre Amiens et la Baie de Somme.

À **ÉTINEHEM-MÉRICOURT**, une nouvelle réserve naturelle de 150 hectares va prendre place au cœur du site Ramsar. Ce site aura vocation à devenir un site attractif au cœur des **BOUCLES DE LA SOMME**, en complémentarité de sites exceptionnels comme les étangs de la Barette à Corbie, le Domaine d'Éclusier-Vaux, ou encore les étangs de Cléry-sur-Somme.

À l'**EST DE LA SOMME**, le Département a débuté un important programme de travaux en vue de la réouverture à la navigation de la section dite « Voyennes Saint-Simon » du canal de la Somme, de l'aménagement de ses abords et du prolongement de la véloroute Vallée de Somme. Celui-ci rétablira, à son terme, la connexion au réseau européen des grandes voies d'eau touristiques et renforcera la liaison avec les grands itinéraires cyclables.





UN PONT UNE ŒUVRE

Des actions complémentaires menées en partenariat avec les acteurs locaux permettront de renforcer les liens entre les hommes et le milieu naturel qui les entoure.

Par ailleurs, la démarche « **UN PONT, UNE ŒUVRE** » offre l'occasion d'asseoir une nouvelle dimension de la stratégie « Vallée de Somme, Vallée idéale » en lien avec l'omniprésence de l'eau et les traits d'union que symbolisent les ponts.

Certains ponts de la Somme relient désormais bien plus que les espaces séparés par le fleuve, en devenant le support d'un parcours artistique permettant de mieux comprendre l'histoire et la géographie du territoire, de révéler les paysages, de susciter la surprise et l'émerveillement, d'associer le goût de la nature à l'enrichissement culturel.



AMIENS

Passerelle l'Hortillonne



ABBEVILLE

Odalisque

Dualités



PONT-RÉMY

Le Déversoir



LONG

La BD débarque
sur l'île de Long



CORBIE

Les Matrices



ÉCLUSIER-VAUX

Flux



LAMOTTE-BREBIÈRE

Le Rebelle

Et d'autres
projets
à venir...



**La promesse
d'une Vallée idéale
continue de s'imaginer
et se concrétise
progressivement.**

SUIVRE L'ÉVOLUTION DU PROJET



vallee-ideale.somme.fr/un-pont-une-oeuvre

Direction référente :

Direction générale - Mission Transition écologique.

Directions associées :

Direction du fleuve et des ports, Direction des routes, Direction de l'attractivité et du développement des territoires, Direction des sports, Direction de la Culture...

Outil d'ingénierie :

société publique locale Vallée idéale développement

Partenaires :

Somme Tourisme, offices de tourisme, communes riveraines, syndicats mixtes, partenaires privés, associations...

Instances de coordination :

Comité stratégique Vallée idéale - Équipes projet

A person with blonde hair in a ponytail, wearing a bright yellow jacket, is seen from behind, looking out over a river. In the background, a dam with a large triangular structure is visible, surrounded by lush green trees. The image is split vertically: the left side has a dark blue overlay, and the right side shows the person and the landscape in natural colors.

1 LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE



1

MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

- Améliorer les performances énergétiques des bâtiments
- Accompagner les collectivités dans leurs projets de transition énergétique

2

CONSOMMER ET PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

- Raccorder les bâtiments du département aux réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables
- Solarisation du patrimoine départemental
- Développer la petite hydroélectricité le long du canal de la Somme

3

LIMITER L'IMPACT CARBONE DE LA MOBILITÉ

- Le schéma cyclable départemental
- L'aide à l'aménagement d'itinéraires cyclables des communes et EPCI
- Le schéma des aires de covoiturage
- Optimiser les déplacements des agents du Département

4

S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES PRÉVISIBLES

- Lutter contre les aléas climatiques
- La stratégie littorale

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

1 - MAÎTRISER LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

AMÉLIORER LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES BÂTIMENTS

Direction référente :

Direction des bâtiments départementaux



Propriétaire de plus de 300 bâtiments, le Département s'attelle à équiper au fur et à mesure tous les sites en matériels plus sobres et plus performants, à rénover les plus vétustes et à toujours améliorer la gestion et l'exploitation de son patrimoine bâti.

Un certain nombre d'études et diagnostics ont permis d'établir un programme pluriannuel d'investissement concernant l'amélioration des performances énergétiques.

La maîtrise des consommations d'énergie

Marchés d'exploitation de chauffage avec intéressement, télégestion des systèmes de chauffage, éclairage LED... Autant d'outils que le Département déploie petit à petit depuis 2017 pour réduire et maîtriser ses consommations d'énergie sur l'ensemble de ses bâtiments avec pour objectif une baisse de 20 à 25% :

- 48 collèges et 29 sites administratifs sont sous marché d'exploitation et télégestion
- Depuis 2017, le plan LED a permis d'équiper 4 collèges, 5 MDSI et une dizaine de sites administratifs et techniques en éclairage LED. Les équipements des autres sites se poursuivent : travaux prévus pour le collège d'Acheux en Amiénois sur le 2^e semestre 2024

Objectif largement atteint pour les collèges : Baisse de plus de 40% des consommations d'énergie par rapport à 2010 (- 17% d'électricité et - 52,5% pour le chauffage)

La rénovation des bâtiments

Les collèges

En 2023, le Département a approuvé un nouveau programme pluriannuel d'investissement (PPI) 2023-2027 pour les collèges de 100 M€ incluant 16 millions dédiés à l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

7 collèges identifiés comme prioritaires :

- **Rénovation énergétique du collège de Moreuil :** en phase PRO, début des travaux prévu pour le 1^{er} semestre 2025, installation de panneaux photovoltaïques, projet bénéficiant du fond vert
- **Reconstruction du collège de Oisemont :** reconstruction en haute performance énergétique. La capacité du collège sera de 300 places, sur une surface de 4 000 m². Coût de l'opération : 10 M€. Travaux prévus en 2025.
- **Restructuration du collège Rosa Parks Amiens :** restructuration d'un bâtiment et reconstruction de quatre bâtiments à haute performance énergétique. Mise aux normes de sécurité, d'accessibilité, et de réglementation thermique. Coût de l'opération : 17 M€. Début des travaux au quatrième trimestre 2025.
- **Réhabilitations des collèges Jean-Marc Laurent à Amiens, de Rosières-en-Santerre, Domart-en-Ponthieu et Longueau.**
- Quelques collèges avaient déjà bénéficié de travaux de rénovation majeurs ces dernières années comme celui d'Ailly-le-Haut-Clocher, Rivery, Nouvion et Bernaville.



**FOCUS****Rénovation du collège d'Acheux-en-Amiénois****PÉRIODE DE TRAVAUX : JUILLET 2024 - AOÛT 2025**

- Remplacement chaufferie fioul par pompe à chaleur
- Rénovation de la toiture terrasse
- Application d'une isolation par l'extérieur
- Rénovation de système d'éclairage avec équipements LEDs

**800 000 € HT D'INVESTISSEMENT / 444 800 € DE FONDS VERT (54%)****AVANT TRAVAUX**

Chauffage fioul = 531 MWh/an
soit **119 TC02eq**

-40%
de consommation d'énergie
-109 tCO2eq

APRÈS TRAVAUX

Pompe à chaleur = 310 MWh/an
soit **10 TC02eq**

Les sites administratifs et techniques du Département

Plusieurs sites majeurs du département ont été réhabilités ces dernières années comme :

- Les archives départementales : rue Saint-Fuscien à Amiens en 2017
- Le site Simone Veil d'Amiens : en 2021, accueillant les directions du secteur des solidarités et de l'insertion, mais aussi la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Une étude a été lancée en 2023 concernant les bâtiments du centre culturel de l'Abbaye Royale de Saint-Riquier dont les objectifs sont la rénovation des équipements de production de chauffage, la réduction et l'optimisation des consommations d'énergies. Suite à cette étude, des travaux de substitution de chaudières fioul ont été validés et débuteront courant 2025.

En 2024 : démarrage du projet de réhabilitation du CAD

Suite à une étude réalisée en 2022 sur la stratégie patrimoniale des sites administratifs départementaux du centre-ville, le département a décidé lors de la session de mars 2023 de réhabiliter de manière exemplaire (environnemental, architectural et bien-être du personnel) le centre administratif départemental situé boulevard du Port, afin d'y regrouper environ 500 agents actuellement répartis sur différents sites du centre-ville d'Amiens et environs.

Un chef de projet a été désigné en mai 2024 et la constitution de l'équipe projet a été finalisée en fin d'année.

Objectifs du projet

- Optimiser l'utilisation des espaces et réduire les coûts de fonctionnement
- Offrir un cadre de travail moderne, fonctionnel et adapté aux nouveaux modes de travail

- Favoriser les synergies entre les services
- Valoriser le patrimoine immobilier du Département et renforcer son attractivité
- Répondre aux enjeux environnementaux et énergétiques en concevant un bâtiment exemplaire en termes de performance énergétique et d'empreinte carbone
- Permettre le recyclage foncier des sites qui seront libérés



ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LEURS PROJETS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Direction référente :

Direction de l'attractivité et du développement des territoires

Partenaire :

Territoire d'énergie Somme (TE80)



L'aide à la modernisation de l'éclairage public

Dans le cadre de la politique territoriale, le Département de la Somme accompagne les communes dans la réalisation de leurs travaux d'éclairage public.

Afin de les soutenir dans leurs efforts de limitation de consommation d'énergie, un

dispositif permettant d'aider, pendant deux ans, les communes à moderniser leur éclairage public a été approuvé lors de la séance publique du 31 janvier 2021.

Territoire d'énergie Somme (TE80) est partenaire de ce dispositif et porte les projets pour les communes adhérentes.

DEPUIS LE DÉBUT DE L'OPÉRATION :

464 dossiers finalisés

29 295 points lumineux changés

Une économie de **240 kWh** par luminaire par an

Émissions de GES évitées : **562 T_{eq}CO₂**



2021

30 dossiers de subventions

650 000 €

2022

38 dossiers de subventions

765 000 €

Demandes d'acomptes de la FDE

1,6 M€

pour 66 communes

2023

Demandes d'acomptes de la FDE

2,7 M€

pour 112 communes

2024

Poursuite des demandes d'acomptes
Bilan de l'opération à terme

13,53 M€

pour 514 communes

2 - CONSOMMER ET PRODUIRE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

RACCORDER LES BÂTIMENTS DU DÉPARTEMENT AUX RÉSEAUX DE CHALEUR ALIMENTÉS PAR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Direction référente :

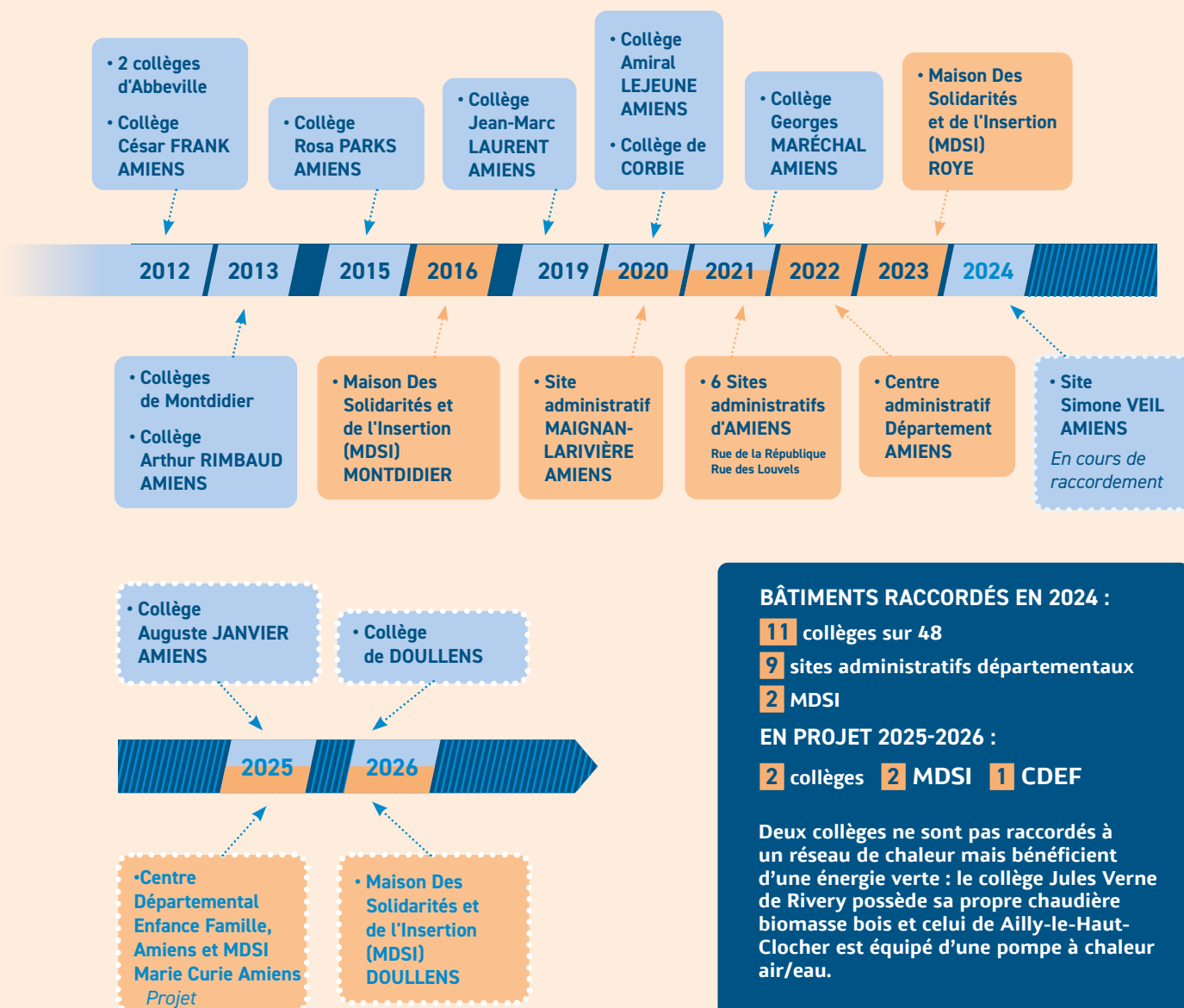
Direction des bâtiments départementaux



Les réseaux de chaleur alimentés par des énergies renouvelables ou de récupération constituent un vecteur important de la transition énergétique en permettant une alternative à l'utilisation d'énergies thermiques, notamment le fioul et le gaz.

Le raccordement de bâtiments à ces réseaux permet également de réaliser des économies d'énergie. Aussi, le Département étudie la possibilité de se raccorder aux réseaux urbains dès leur mise en place.

RACCORDEMENT AUX RÉSEAUX DE CHALEUR, RAPPEL CHRONOLOGIQUE



1/4 des collèges consomment de l'énergie renouvelable (ou de récupération) en 2024

Perspectives

Le Département est associé aux études de création de réseaux de chaleur urbains dans plusieurs communes (Doullens, Friville-Escarbotin, Rosières-en-Santerre et Albert) et l'extension prévue du réseau amiénois par Amiens énergies devrait permettre le raccordement d'autres sites départementaux dans les prochaines années.





FOCUS

Stop au fioul d'ici 2030

Le fioul fait partie des énergies les plus polluantes et les moins économiques. Une étude a été réalisée en 2023 pour les 6 collèges qui étaient équipés d'une chaufferie fioul pour répondre à l'obligation réglementaire de supprimer cette énergie.

Les chaufferies des collèges de Roisel et Bray-sur-Somme ont été transformées et raccordées au réseau de gaz, les chaufferies des collèges d'Acheux-en-Amiénois et Bernaville, vont être rénovées et transformées pour accueillir un système hybride avec une pompe à chaleur. Les travaux prévus sur plusieurs mois commenceront dès l'été 2024.

Enfin les chaufferies des collèges de Domart-en-Ponthieu et Oisemont sont inscrites dans le PPI 2023-2027.



SOLARISATION DU PATRIMOINE DÉPARTEMENTAL

Direction référente :

Direction générale adjointe aux équipements départementaux



La loi climat et résilience du 24 août 2021 a mis en place de nouvelles obligations sur les bâtiments de bureaux de plus de 1000 m² dont au minimum 30% des surfaces de toiture doivent être végétalisées ou solarisées à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le projet de solarisation du patrimoine départemental permet de participer à la production d'énergie décarbonée du territoire afin de répondre aux obligations législatives et aux objectifs nationaux de production d'énergie renouvelable.

Il se décompose en 2 modes de gestion :

- Mise à disposition des toitures de bâtiments à un opérateur
Avril 2023 : Opérateur : RESERVOIR SUN / LHOTELLIER / SOMME ENERGIE
Déploiement prévu en deux étapes :
Étape 1 : réalisation d'études approfondies sur les sites identifiés
Étape 2 : mise en place au fur et à mesure des installations photovoltaïques intégrées au bâti sur les sites qui seront éligibles à une solarisation.
Résultats des premières études : fin 2024
Premières installations possibles à partir de 2025 selon les conclusions des études.
- Mise en place sous maîtrise d'ouvrage départementale (principalement en autoconsommation de l'électricité photovoltaïque)
 > 3 sites du département équipés de centrales photovoltaïques en autoconsommation :
 - Site Simone Veil
 - CER de Crécy-en-Ponthieu
 - Laboratoire routier de Glisy
 > un collège en injection :
 - collège de Rivery installation de panneaux photovoltaïques en façade en 2018



Potentiel de 17 300 m² de panneaux PV

Production estimée à 3,6 GWh/an

=

**consommation de 4 800 foyers
(hors chauffage)**



418 m² de panneaux PV

Production annuelle de : 61 871 kWh/an

Actions 2023/2024 :

- CDER de Oisemont (études en cours et consultation travaux sur le 1^{er} trimestre 2024 avec mise en place de 52 m² de panneaux photovoltaïques)
- SDIS de Saint-Valery-sur-Somme (études en cours et consultation prévue pour 2024/2025 et de Conty (études en cours, phase avant-projet sommaire)
- Installation d'ombrières sur les parkings du Département (SAMARA, CAD, CDEF de Glisy) dans le cadre de la loi portant accélération sur les énergies renouvelables.

DÉVELOPPER LA PETITE HYDROÉLECTRICITÉ LE LONG DU CANAL DE LA SOMME

Direction référente :

Direction générale adjointe aux équipements départementaux



En parallèle de la solarisation de ses bâtiments, le Département souhaite développer la petite hydroélectricité sur le fleuve Somme dont il est propriétaire afin d'accélérer la mise en place de nouvelles sources d'énergies, renouvelables et décarbonées, sur son territoire.

Le Département de la Somme a lancé, en 2021, un appel à manifestation d'intérêt pour développer la petite hydroélectricité le long du canal de la Somme.

Objectif : trouver un opérateur qui investit, étudie, construit et exploite des installations hydroélectriques sur des sites du domaine public fluvial appartenant au Département.

Avril 2023 : choix du groupement constitué par la Société d'économie mixte (SEM) Énergie Hauts-de-France et la SEM Somme Énergies.

Trois sites départementaux ciblés pour des projets de développement :

- Le barrage d'Étinehem-Méricourt (étude en 2025)
- Le barrage du pendu à Amiens
- Le barrage de Pont-Remy (en étude)



Production estimée à 1,33 GWh/an

=

consommation de 400 ménages samariens (hors chauffage)

Le groupement s'est engagé à faire appel au maximum à des entreprises locales afin de développer la filière dans le Département et à encourager ses partenaires

à favoriser l'insertion professionnelle. Son offre prévoit aussi le recours au financement participatif.



3 - LIMITER L'IMPACT CARBONE DE LA MOBILITÉ

Le Département ambitionne depuis plusieurs années de réduire l'empreinte écologique des déplacements du quotidien des Samariens en

développant notamment les modes doux pour les trajets courts, tout en favorisant l'intermodalité des différents modes de transports.

LE SCHÉMA CYCLABLE DÉPARTEMENTAL

Directions référentes :

Direction des routes et des mobilités
Direction du fleuve et des ports



Le premier schéma cyclable départemental a été voté en 2015. Son actualisation a été décidée en décembre 2019.

L'année 2020 a été consacrée à l'élaboration du projet de schéma cyclable départemental 2021-2028. Une concertation avec les citoyens et les élus locaux a été menée. Le schéma définitif a été voté en février 2022.

Il s'est appuyé sur une phase de consultation des usagers, des intercommunalités et des associations représentatives.

25 actions regroupées en 4 objectifs :

- Objectif 1 : disposer d'un réseau cyclable à l'échelle du département
- Objectif 2 : uniformiser, sécuriser et répondre au besoin des usager(s)
- Objectif 3 : mettre en place des services et équipements à destination des cyclistes
- Objectif 4 : inciter à la pratique du vélo



LE SCHÉMA CYCLABLE, C'EST :

300 km d'itinéraires cyclables

Le 3^e réseau points nœuds de France avec plus de **400** points numérotés sur plus de **1 000 km** de balades

Plus de **50 km** de chaudiours

161 structures labellisées « accueil vélo » par l'intermédiaire de Somme tourisme

Depuis 2020, **21** collèges équipés d'emplacements dédiés : **387** places vélo et **192** places trottinettes pour **554 000 €** d'investissement



EN 2024

- Aménagement de la Véloroute sur la Traversée d'Abbeville **1 km**
- Réhabilitation des berges et élargissement du chemin de halage section Hortillonages / Camon
- Travaux de réhabilitation des berges en cours sur la section Offoy/Saint-Simon **18 km**, préfigure l'aménagement de la VVS en 2026-2027
- **3 km** de chaudiours
- **1** abri vélo aménagé au parc Samara + des arceaux à l'Historial de la Grande Guerre de Péronne
- **3** projets cyclables subventionnés pour un total de **429 600 €** attribués

Le département réalise un suivi de la fréquentation : 14 points de comptage sont installés tout au long de la véloroute de la Vallée de Somme.

La pratique cyclable a baissé en 2024 pour la deuxième année consécutive. Toutefois, les chiffres restent plus élevés que pendant la période d'avant-Covid.

En 2024, la fréquentation cumulée sur les 14 compteurs a diminué de 4,22 % par rapport à 2023.

Cette diminution en 2024 par rapport à 2023 est due à une mauvaise météo particulièrement en mai-juin et en septembre-octobre, alors que l'arrière-saison 2023 fut ensoleillée. L'été 2024 est un peu meilleur que l'été 2023, mais il n'a pas suffi à inverser la tendance.

Un compteur supplémentaire a été posé sur la traverse du Ponthieu qui montre une fréquentation moyenne de 100 vélos/jour.

On note donc une fréquentation moyenne globale d'environ 2 000 passages/jour sur l'ensemble de la véloroute.

Exemple d'une action dans le cadre du Schéma cyclable

2024 : réfection de la VVS Amiens Camon

Afin d'assurer le confort et la sécurité des usagers du chemin de halage, le Conseil départemental a entrepris la réfection du revêtement de la véloroute sur un tronçon de 2 km : élargissement de la voie verte actuelle d'1 m de large suite aux travaux de renforcement de berges. Budget : 320 000 €

Près de 20 000 tonnes de matériaux (enrochement, craie, grave) ont été nécessaires et encore 1 400 m³ de terre végétale et 20 000 plantes locales adaptées au milieu viendront finaliser le chantier.

Autres actions marquantes de 2023/2024

- Continuité des études de la traversée d'Abbeville phase 2, travaux sur les berges en 2023 (section Pont-de-la-Gare - Pont chinois).
- Lancement des études réglementaires sur la section Flixecourt - Saint-Léger, Péronne-Roisel et Coulée verte (V32)
- Lancement des études sur la véloroute des oiseaux du Marquenterre (Grand-Laviers - Noyelles)
- Analyse sur l'ouverture de la VVS section Chipilly Méricourt



COUP DE POUCE

Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique

Depuis 2020, le Département accorde une aide à tout particulier résidant dans la Somme, sans condition de ressources, pour l'achat d'un vélo électrique auprès d'un commerçant de la Somme.

- Montant de l'aide : 25% du prix d'achat plafonnée à 400 €
Une seule aide par foyer fiscal.
- Plus de 4 500 dossiers par an
- Au 31/12/2024 (en cumul depuis la mise en place de l'aide) : 15 500 versements d'aide
- Montant des crédits engagés depuis 2020 : 5 millions d'euros



AIDE À L'AMÉNAGEMENT D'ITINÉRAIRES CYCLABLES DES COMMUNES ET EPCI

Direction référente :

Direction des routes et des mobilités



Le Département souhaite encourager la pratique du vélo en développant un réseau cyclable secondaire. Cette action d'inscrit dans la volonté de disposer d'une véritable politique en faveur du développement des modes doux pour les déplacements du quotidien et de loisirs des Samariens.

Ce dispositif accompagne financièrement les communes et les EPCI dans leurs projets d'aménagements cyclables inscrits au schéma cyclable départemental : voies vertes, chaudières...

Montant de l'aide : 40% du montant HT des dépenses subventionnables, plafonnée à 170 000 € HT au km.

CHIFFRES 2023/2024

6 dossiers instruits pour un montant de **440 000 €**

3 dossiers en cours instruction

LE SCHÉMA DES AIRES DE COVOITURAGE

Direction référente :

Direction des routes et des mobilités



Le Département de la Somme a souhaité développer l'ensemble des mobilités alternatives et durables pour les samariens (400 000 habitants hors Amiens métropole répartis sur 740 communes). À cet effet, le schéma de déploiement d'aires de covoiturage a été voté en février 2022.

Il vise à développer le covoiturage au sein du département, en le rendant visible, cohérent, en le sécurisant et en impulsant une politique commune et harmonieuse sur l'ensemble du territoire.



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL
DES AIRES DE COVOITURAGE

Février 2022

www.somme.fr

LE SCHÉMA, C'EST UN OBJECTIFS DE 76 AIRES DONT :

26 aires départementales

7 aires portées par la SANEF

43 aires locales (communes, EPCI)

25 haltes (2 à 5 places)

Ces chiffres ont été actualisés lors de la session de septembre 2024, pour passer à 25 aires départementales,

9 aires SANEF et 44 aires locales.

2020-2021: **10** aires en maîtrise d'ouvrage et 2 aires subventionnés

2022 : **5** aires réalisées à Proyart, Oisemont, Camon, Quevauvillers et Bernaville

3 aires financées à l'échangeur A16 Amiens Nord réalisée par la SANEF, à Saily-Saillisel et Grand-Laviers

2023 : **3** aires aménagées à Bernaville, Rue et Yzengremer

2024 : **3** aires subventionnées pour un total de 60 085 €



COUP DE POUCE

Aider les ménages modestes à la conversion au bioéthanol des véhicules de plus de deux ans roulant à l'essence

En complément de l'aide de la Région HdF, le Conseil départemental de la Somme propose une aide financière pour les ménages modestes de la Somme pour convertir les véhicules essence au bioéthanol. Cette aide, dont les modalités d'obtention sont fixées par convention, couvre 20% du coût d'installation, dans la limite de 150 €.

2019-2023 = 765 véhicules convertis soit 112 700 € d'aides.

La convention a été renouvelée pour 2024.



OPTIMISER LES DÉPLACEMENTS DES AGENTS DU DÉPARTEMENT

Directions référentes :

Direction des ressources humaines et du dialogue social

Direction des routes et des mobilités



Le département s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche d'optimisation des déplacements des agents de la collectivité. Il propose un certain nombre d'outils permettant de répondre aux objectifs suivants :

- Promouvoir les modes de transports alternatifs à la voiture, et favorables à l'environnement
- Développer de nouvelles pratiques afin de réduire le trafic routier entre les trajets domicile-travail
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pollution de l'air
- Favoriser le bien-être des agents de la collectivité

Le forfait « mobilité durable »

Afin d'encourager le recours à des modes de transports alternatifs et durables, le Forfait « Mobilités Durables »,

prévu par la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, a été mis en œuvre dans la collectivité au 1^{er} janvier 2021 :

Conditions : effectuer les trajets domicile-travail avec un mode de transport éligible au forfait des mobilités durables :

- Vélos, VAE, covoiturage en tant que conducteur ou passager
- Les engins de déplacement personnel motorisé : trottinettes, mono-roues, gyropodes, hoverboard...
- Les cyclomoteurs, motocyclettes, engins de déplacement motorisé non thermiques, loués ou mis à disposition en libre-service
- Les véhicules à faibles émissions (véhicules électriques, hybrides rechargeables ou hydrogènes) en service d'autopartage (véhicule en libre-service)

La prime varie selon le nombre de jours d'utilisation d'un moyen de transport doux :

- de 30 à 59 jours : **100 €**
- de 60 à 99 jours : **200 €**
- plus de 100 jours : **300 €**

79 agents ont sollicité ce forfait en 2021, puis **187** en 2022
EN 2023

185 agents départementaux ont bénéficié du forfait mobilités durables représentant en tout **49 500 €**
EN 2024

206 agents départementaux ont bénéficié du forfait pour **55 200 €**



Le télétravail

Le télétravail est une possibilité offerte aux agents qui le souhaitent, dont les missions le permettent et en accord avec leur supérieur hiérarchique, d'exercer une partie de leur activité professionnelle à distance, grâce aux technologies de l'information et de la communication.

Mis en place en 2014, son déploiement n'a pris de l'ampleur qu'à partir de 2020, dans le contexte de la crise sanitaire du Covid19.

La possibilité de télétravailler 1 à 2 jours par semaine permet aux travailleurs les plus éloignés de faire des économies de trajet et ainsi, de réduire l'impact carbone lié à l'utilisation de la voiture personnelle.

La distance moyenne domicile-travail des télétravailleurs est de 20 km.

Depuis 2022, le nombre de télétravailleurs se stabilise à un peu moins de 1 000 agents.

Un nouvel accord télétravail a été signé le 8 juillet 2024 afin de mettre à jour les conditions et de les adapter au mieux aux différents services.



	2020	2021	2022	2023	2024
Télétravailleurs	543	712	961	960	975

Le verdissement de la flotte de véhicules légers

La loi d'orientation sur les mobilités du 24 décembre 2019, dite « loi Lom », dispose qu'en cas de nouvelle acquisition ou de renouvellement de véhicules, les collectivités doivent intégrer un minimum de 30% de véhicules à faibles émissions (véhicules électriques ou utilisant des carburants alternatifs).

Depuis 2016, le Département de la Somme verdit sa flotte de véhicules par l'acquisition de véhicules « verts » et travaille en parallèle au déploiement d'équipements pour le rechargement de véhicules électriques, de stations hydrogènes et de stations GNV.

À l'issue de la validation du programme 2023, la répartition en termes de motorisation des 296 véhicules légers de la flotte du Département est la suivante :

- 158 véhicules gasoil (53%)
- 48 véhicules essence (16%)
- 45 véhicules hybrides (15%)
- 43 véhicules électriques (15%)
- 2 véhicules GNV (1%)

31% de véhicules à faibles émissions



37 bornes de recharge implantées sur les sites du Département

4 - S'ADAPTER AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES PRÉVISIBLES

LUTTER CONTRE LES ALÉAS CLIMATIQUES

Direction référente :

Direction de l'attractivité et du développement des territoires



Au regard de la fréquence accrue des aléas climatiques dans la Somme, le Département a déployé de nombreux moyens pour mieux anticiper ces phénomènes et aider les collectivités dans la gestion de ces crises.

Les inondations : anticiper les phénomènes

Inondation de la Somme en 2001 :

- 160 communes reconnues au titre d'état de catastrophes naturelles inondations
- 3 500 habitations inondées
- 700 maisons évacuées
- 200 entreprises
- 450 exploitations agricoles touchées



Depuis ces fortes inondations, le Département a investi 70 M€, avec l'aide de l'Europe (FEDER), l'Etat, la région Hauts-de-France et l'Agence de l'eau Artois Picardie, dans un vaste programme de travaux sur le fleuve Somme et aux alentours : construction de ponts routiers, stations de pompage, renforcements de berge, curages d'entretien, restauration de barrages, remise en état d'écluses...

Au fil des années, de nouvelles dispositions de gestion ont été mises en place afin d'anticiper ces phénomènes d'inondations, de plus en plus fréquents :

- installation de **5 stations débitométriques** sur les points sensibles de la vallée de la Somme
- création d'un **service de prévision de crues**
- réalisation d'un **bulletin mensuel** de situation hydrologique du territoire
- réalisation d'un **bulletin de situation quotidien** en gestion crise

- création du **Syndicat Mixte AMEVA**, ayant pour vocation de garantir une gestion concertée des écoulements hydrauliques du bassin versant de la Somme

L'ensemble des opérations et des mesures entreprises depuis 2001 ont été conçues avec comme premier objectif d'assurer la bonne maîtrise hydraulique pour permettre la sécurité des personnes et des biens. Grâce à ces investissements, notre département est aujourd'hui mieux préparé face au risque inondation.

Chaque année, le Conseil départemental poursuit son programme d'aménagement de la Vallée de la Somme, en réduisant la vulnérabilité des territoires et en les aménageant de façon à ne pas aggraver le risque, tout en améliorant la résilience des lieux exposés.



FOCUS

Le syndicat mixte AMEVA et la mise en œuvre d'un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)



Le syndicat mixte AMEVA, dont le Département est l'un des principaux adhérents, a été créé afin de comprendre les inondations par remontée de nappe, définir une stratégie et coordonner des programmes d'actions aux côtés de l'ensemble des acteurs du bassin versant, tels que les deux PAPI de la Somme. Acronyme de Programme d'Actions de Prévention des Inondations, le PAPI est un outil de programmation existant depuis 2002, visant à promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation. Elle est garantie par la mise en œuvre d'actions déclinées sur 7 axes thématiques.



- améliorer la préparation à la gestion de crise des acteurs du territoire
- entretenir la mémoire des inondations de 2001 et améliorer la conscience du risque auprès du plus grand nombre
- poursuivre le programme d'aménagement global de prévention des inondations de la vallée de la Somme et proposer des mesures de ralentissement dynamique dans un objectif de gestion intégrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Un nouveau programme d'actions est en cours d'élaboration depuis 2023, centré sur la problématique des inondations par ruissellement des eaux pluviales.

Ces phénomènes se sont considérablement amplifiés ces dernières années, en raison notamment d'une modification importante des pratiques culturales accentuant la vulnérabilité des sols à l'érosion et au ruissellement, mais également par des événements pluvio-orageux en nette augmentation, aussi bien en fréquence qu'en intensité.

Le PAPI Somme 2015-2020 (et son avenant 2021-2022) prévoyait ainsi la mise en œuvre de 24 actions et répond à 5 objectifs majeurs :

- améliorer la connaissance de l'aléa inondation et sa prévision sur le bassin versant de la Somme
- améliorer la résilience des enjeux exposés en réduisant leur vulnérabilité et en aménageant le territoire de façon à ne pas aggraver le risque



Aider les communes victimes d'aléas climatiques

Depuis 2022, face à la récurrence et à l'ampleur des aléas climatiques, le Département a mis en place un fonds catastrophes naturelles à destination des collectivités reconnues en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel ou attestant du caractère exceptionnel de l'évènement climatique.

Les communes de la Somme (et leurs groupements)

peuvent donc mobiliser des crédits dans le cadre d'une enveloppe de 250 000 € sur 6 ans.

Aide = 30 % du coût HT des dépenses éligibles, plafonnée à 80 000 € par dossier.

CHIFFRES 2023/2024

- 1** dossier instruit
- 5** dossiers en cours d'instruction



COUP DE POUCE

Fonds de secours exceptionnel pour les particuliers



Suite aux fortes tempêtes de novembre 2023 et aux coulées de boues de 2024, le Département de la Somme souhaite soutenir les ménages sinistrés dans les communes reconnues en état de catastrophe naturelle. Cette aide, créée en partenariat avec la Région Hauts-de-France, ouvre le droit aux habitants de bénéficier d'une aide exceptionnelle pour faciliter la prise en charge de leur franchise d'assurance.

Cette aide est réservée aux particuliers sinistrés, sans condition de ressources, ayant leur résidence principale dans les communes reconnues en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel (18 janvier 2024, 5 juin 2024 et 17 juin 2024) et dans celles qui feront l'objet d'un tel arrêté sur l'année 2024.

Montant de l'aide : 380 €

LA STRATÉGIE LITTORALE

Direction référente :

Direction Générale Adjointe aux équipements départementaux

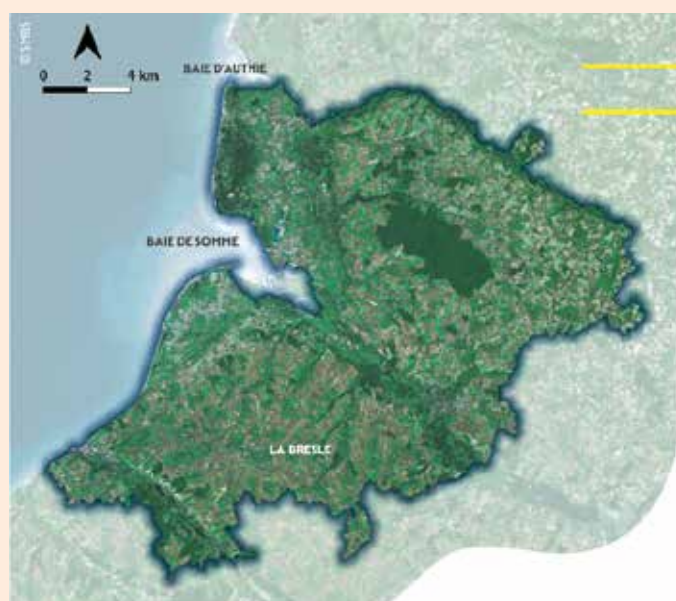
Partenaire : Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard



Le Département participe, par son adhésion et son implication au Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBSGLP), à la préservation et la protection du littoral.

En effet, la côte picarde constitue l'un des grands espaces naturels du littoral français. Sur le territoire, ce littoral est couvert par 3 EPCI (CCPM, CABS et CCVS), représentant 140 930 habitants en 2019 et 1 240 km². Il représente au global un linéaire de trait de côte d'environ 70 km dont 3 estuaires (Bresle, Somme et Authie), réparti sur 18 communes.

Présentant un faciès diversifié (falaises, cordon de galets, massifs dunaires, et 3 estuaires), le littoral de la Somme est soumis à l'érosion et présente de vastes zones inondables (polders historiquement gagnés sur la mer). Il en résulte une vulnérabilité importante au recul du trait de côte et à l'inondation par submersion marine, ainsi que par débordement et remontée de nappes.





La gestion de ce littoral a donc été confiée au SMBSGLP dont les compétences historiques sont l'aménagement du territoire, la gestion des milieux naturels, le développement des mobilités cyclables et la gestion du label Grand Site de France. Le syndicat s'est vu confier les compétences de GEMAPI littoral et de gestion du trait de côte pour le compte des 3 EPCI et communes, par transfert.

Depuis 2016, le SMBSGLP et ses collectivités membres portent une Stratégie Littorale à l'échelle de son territoire. Cette stratégie de territoire, s'appuie sur un Plan d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), auquel ont été adjoints un programme propre au recul des falaises, et un programme dédié au recul du trait de côte.

En effet, il apparaît indispensable pour porter des réponses adaptées, de traiter conjointement les enjeux

d'inondation continentale, de submersion marine et de recul du trait de côte, l'ensemble de ces phénomènes étant interdépendants.

Cette démarche engagée en 2012, a fait l'objet d'un premier programme d'action pour la période 2016-2024 avec un PAPI labellisé en 2016.



STRATÉGIE LITTORALE 2026-2023

7 axes

95 actions

34 M€ d'investissement dont 13% financé par le Département de la Somme (4,3M€)

Exemples de quelques actions réalisées :

- Création d'une salle dédiée aux risques sur le territoire à la Maison de la Baie de Somme (musée)
- Démarches de réduction de la vulnérabilité auprès des particuliers et entreprises : près de 400 diagnostics individuels de vulnérabilité réalisés
- Projets majeurs de renforcement des digues existantes et de dépoldérisation (recul des ouvrages de protection) :
 - renforcement de la digue de la Gaîté et dépoldérisation des terrains de la Caroline (sud Baie de Somme)
 - renforcement de l'Authie et ré-estuarisation du fond de baie d'Authie

- Projets d'aménagement urbain résilients à Cayeux-sur-mer et Mers-les-Bains/Le Tréport
- Programme d'adaptation au recul des falaises à Ault



ACTUALITÉ

Présentation du programme de la Stratégie Littorale 2025-2031

Le comité des financeurs de la stratégie littorale Bresles, Somme, Authie s'est tenu en juillet 2024. À l'ordre du jour, la présentation du nouveau programme de la stratégie Littorale 2025-2031 :

- un budget prévisionnel d'investissement presque doublé, soit 61 M€ dont 8% potentiellement financé par le Département (4,6 M€)
- la conservation d'un programme divisé en 3 plans d'actions : PAPI, programme Falaises, programme érosion

Le plan de financement sera soumis à validation en 2025.



An aerial photograph of a pond. The water is dark blue, and the surface is covered with numerous green lily pads. In the upper right, there is a small island with several trees, including a prominent weeping willow. The right edge of the image shows a vertical strip of the pond with more lily pads and a grassy bank.

2

**PRÉSERVER LA
BIODIVERSITÉ,
PROTÉGER
LES MILIEUX
NATURELS
ET LES
RESSOURCES**



1

PROTÉGER DURABLEMENT LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

- Gérer et valoriser les ENS, propriétés du Département
- Développer la stratégie départementale de développement des espaces naturels de la Somme 2021-2030

2

GÉRER LE FLEUVE ET PRÉSERVER SON ÉCOSYSTÈME

- Assurer une gestion durable du canal et de ses dépendances
- Faire du canal de la Somme une destination fluviale et fluvestre reconnue à l'échelle nationale, exemplaire en termes de développement durable
- Préserver et restaurer les continuités hydro-écologiques
- Préserver les accès aux ports de pêches du Crotoy, du Hourdel et de Saint-Valery-sur-Somme

3

PRÉSERVER ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ (ET LES RESSOURCES)

- Assurer le ramassage des déchets au bord des routes et sur le fleuve Somme
- Reconstituer la trame verte par la plantation de haies et d'arbres d'alignement le long des routes départementales
- Gérer et entretenir les chemins inscrits au PDIPR
- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes
- Soutenir l'agriculture biologique

2

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX NATURELS ET LES RESSOURCES

1 - PROTÉGER DURABLEMENT LES ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)

GÉRER ET VALORISER LES ENS, PROPRIÉTÉS DU DÉPARTEMENT

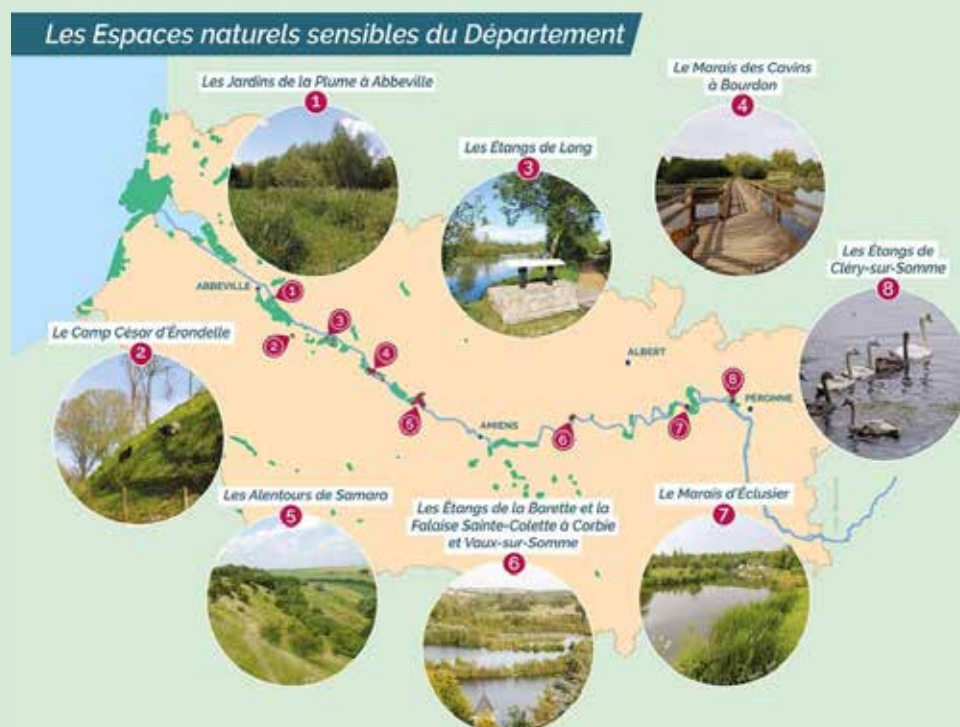
Direction référente :

Direction de l'attractivité et du développement des territoires



Dans le cadre de sa politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS), le Département mène une politique d'acquisition de parcelles possédant des enjeux environnementaux définis comme prioritaires.

Une fois ces parcelles acquises, un plan de gestion, en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France (CEN-HDF), est élaboré et des actions de restauration de milieux, d'entretien et de valorisation sont engagées.



2023

260 hectares
d'espaces
naturels sensibles
emblématiques

2024

Acquisition
de **9,96** hectares
supplémentaires
soit près
de **270** hectares
+40 hectares
de baux et
conventions

Entretien et valorisation des ENS

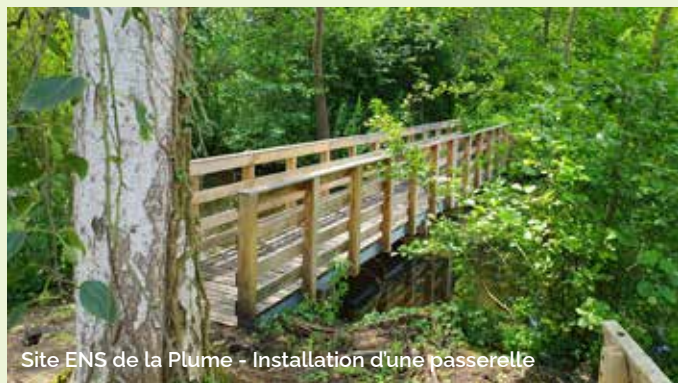
Pour remettre en état, nettoyer, et assurer la gestion de ces parcelles mais aussi pour sécuriser et favoriser l'accueil du public, le Département confie plusieurs missions à des entreprises d'insertion : élagage, nettoyage, entretien, coupe de rejets, arrachage d'espèces exotiques envahissantes....

En 2023, l'association d'insertion ADI 80 a poursuivi le travail d'entretien des sites ENS. Le Département assure ainsi son action sociale par des actions de formation et d'accompagnement personnalisé de public en insertion.

Dans le cadre de la valorisation des espaces naturels, le Département met en place des aménagements destinés à accueillir et guider les visiteurs dans la découverte de ces patrimoines faunistiques, floristiques, paysagers, culturels et historiques.

Janvier 2024 : aménagement sur le site ENS de la Plume situé à Abbeville : installation de deux passerelles permettant l'accès à d'autres parties du site.

Un ponton et une palissade d'observation ont également été implantés, permettant au grand public de découvrir la faune et la flore de ces milieux humides en périphérie de la ville d'Abbeville.



Site ENS de la Plume - Installation d'une passerelle



Le Département s'engage en faveur de l'ouverture au public des espaces, notamment pour les personnes en situation de handicap. Il a aménagé des parcours ouverts librement au public

sur l'ENS Étangs de la Barette, sur les communes de Corbie et Vaux-su- Somme, et en particulier, un parcours accessible de 650 m.

Ce parcours a obtenu en 2018, pour une durée de 5 ans, la marque Tourisme et handicap pour les 4 types de handicaps (mental, auditif, moteur et visuel).



Site ENS de la Barette - Parcours labellisé Tourisme et Handicap

Cette marque a été renouvelée en 2023 pour une nouvelle période de 5 ans.

Perspectives 2024/2025 : renouvellement du schéma directeur des ENS

Afin de fixer de nouvelles priorités pour les dix prochaines années et de faire évoluer le plan d'actions du Schéma des espaces naturels de la Somme 2014-2023, l'organisation d'ateliers participatifs, le 14 mai 2024, a permis d'élaborer avec l'ensemble des acteurs du territoire les fiches-actions du prochain schéma dont la validation est prévue pour la mi-2025.

ÉVÈNEMENT : LE PRINTEMPS DU DÉPARTEMENT

Lors de la 3^e édition du Printemps du Département le dimanche 24 mars 2024, le Conseil départemental a proposé 10 sorties animées par ses partenaires et par des bénévoles sur 14 sites naturels situés dans le département, dont 6 espaces naturels sensibles (ENS propriétés de la collectivité).

591 personnes ont profité de cette offre de sorties nature.





FOCUS

Sur le littoral, Plus de 5 000 ha d'ENS gérés par le Syndicat Mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard (SMBSGLP)

Pour assurer la préservation et la valorisation des espaces naturels du littoral, le Syndicat Mixte intervient par voie de convention de partenariat avec les acteurs institutionnels locaux et nationaux. Ainsi, le Conseil départemental a validé, le 4 octobre 2010, une convention tripartite avec le Syndicat Mixte et le Conservatoire du littoral, pour une durée de 10 ans, pour organiser la protection, la gestion et la mise en valeur des sites d'intervention du Conservatoire du littoral. Cette convention a été renouvelée début 2021.

Le SMBSGLB s'attache à intégrer les politiques nationales ou internationales (Natura 2000, Ramsar...) mais aussi locales (axes de la politique départementale et notamment le schéma départemental des espaces naturels, Parc Naturel Marin des estuaires picards et de la mer d'Opale et le Parc Naturel Régional Baie de Somme Picardie Maritime) dans la gestion de ces ENS.

Pour la préservation et la valorisation de ce réseau d'espaces naturels, le Conseil départemental mobilise une partie de sa taxe d'aménagement. Elle intervient en cofinancement de crédits de l'État, de l'Europe, de la Région et de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Par ailleurs, les redevances d'occupation issues des conventions agricoles ou cynégétiques établies sur les propriétés du Conservatoire du littoral ainsi que les excédents des produits réalisés dans le cadre des activités commerciales du Parc du Marquenterre viennent abonder le budget dédié à la préservation et à la valorisation des espaces naturels.



EN 2023

16 sites gérés par le Syndicat Mixte sur **5 761 ha** dont près de **2 110 ha** appartenant ou attribués au Conservatoire du littoral

20 parcelles acquises par le Syndicat mixte, pour une superficie totale de **47,9 ha**

DÉVELOPPER LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES NATURELS DE LA SOMME 2021-2030

Direction référente :

Direction de l'attractivité et du développement des territoires

Partenaires :

Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France
Conservatoire du littoral et des rivages Lacustres
Conservatoire Botanique National de Bailleul
Syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard



Lors de la séance publique du 11 janvier 2021, une nouvelle stratégie foncière de développement des espaces naturels de la Somme 2021-2030 a été adoptée par l'Assemblée départementale.

Elle propose d'étendre les zones de préemption d'espaces naturels sensibles (ZPENS) sur les entités suivantes, qui présentent une cohérence en termes de typologie de milieux et d'objectifs :

- la zone Ramsar de la Haute-Somme et de la Vallée

de l'Avre élargie aux coteaux calcaires d'intérêt de la Haute Somme

- la frange littorale avec les marais de la basse vallée de l'Authie, les marais arrière littoraux et la basse vallée de la Somme
- les coteaux calcaires du sud du département, de la vallée des Évoissons, de la Bresle et du Liger
- les sites géologiques patrimoniaux et les Hortillonnages

Création de ZPENS supplémentaires

En 2023, le Département a créé, à la suite des délibérations des EPCI concernés, 903 ha de ZPENS supplémentaires :

- 410 ha sur le territoire de la Communauté de communes de la Haute Somme
- 376 ha sur celui de la Communauté de communes du Pays du Coquelicot

- 117 ha sur celui de la Communauté de communes Avre Luce Noye

Début 2024, il a étendu le périmètre de la ZPENS existante sur la commune de Blangy-Tronville de près de 27 ha, en accord avec la délibération prise par la commune.

La superficie totale de ZPENS s'étend donc aujourd'hui sur 11 330 ha à l'échelle départementale.

LES CHIFFRES 2023/2024

Nombre d'hectares de ZPENS créées :

903 ha en 2023 et **203 ha** en 2024

Nombre d'hectares acquis par le Département au titre des ENS :

27 ha en 2023 et **24 ha** en 2024

Nombre de déclaration d'intention d'aliéner (DIA) réceptionnées :

82 ha en 2023 et **107 ha** en 2024



FOCUS

Plan de gestion du site Ramsar « Marais et tourbières des vallées de la Somme et de l'Avre »

Les sites labellisés « Ramsar » désignent des espaces sur lesquels repose un patrimoine naturel d'exception devant être préservé.

La France, ayant ratifié la convention internationale Ramsar en 1986, recueille à ce jour 54 sites.

Sites et Villes Ramsar, département de la Somme



En 2017, sous l'impulsion du Conseil départemental de la Somme et grâce à la mobilisation de l'ensemble des partenaires concernés, les marais et tourbières des Vallées de la Somme et de l'Avre ont été inscrits à la liste des zones humides d'importance internationale.

= 13 100 hectares, deuxième site labellisé « Ramsar » du département

Le 30 janvier 2024, le Département de la Somme a lancé officiellement le Plan de gestion du site « Marais

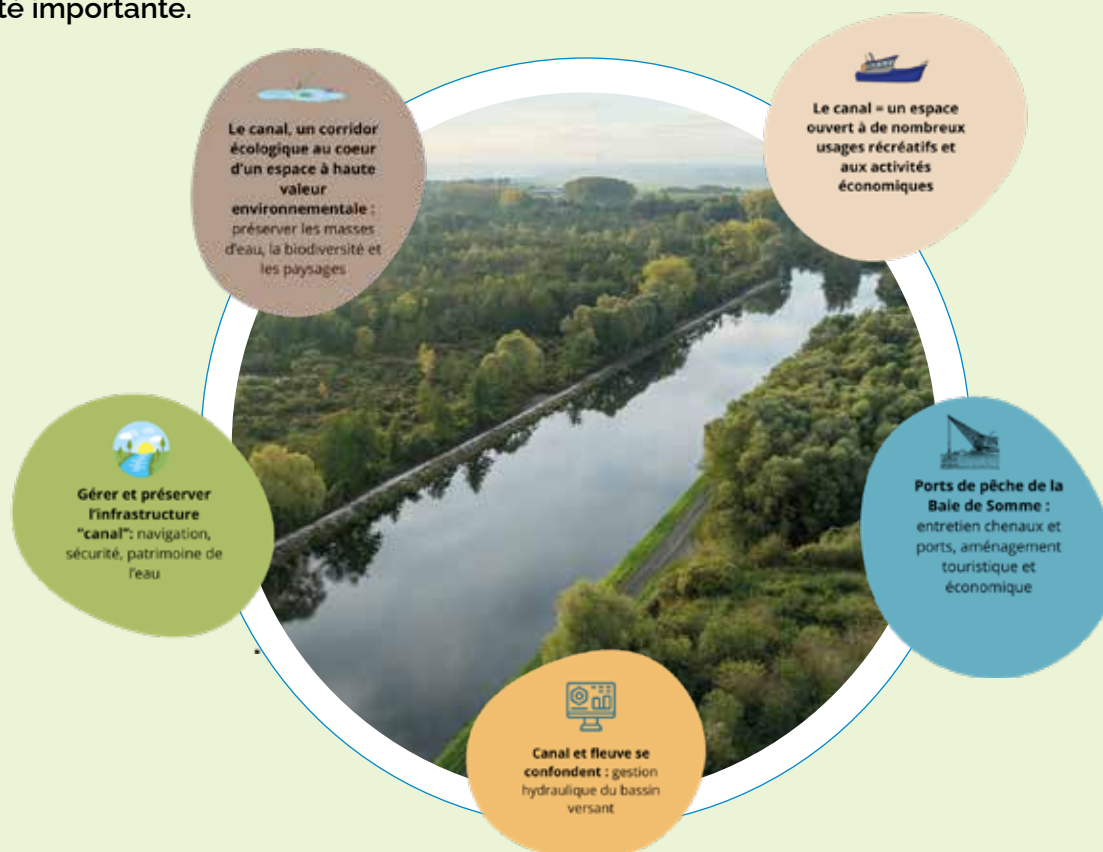
et tourbières des Vallées de la Somme et de l'Avre » : ce document présente l'état des lieux du territoire ainsi que le plan d'actions 2023-2029 qui détermine les actions « Ramsar » des 6 prochaines années. Il fixe les objectifs à atteindre et les actions opérationnelles à mettre en œuvre sur le territoire pour y parvenir.

Ce plan d'action engage les parties prenantes à poursuivre et renforcer la préservation, la gestion et la valorisation du site.

2 - GÉRER LE FLEUVE ET PRÉSERVER SON ÉCOSYSTÈME

Le canal de la Somme, propriété du Département de Péronne à Saint-Valery-sur-Somme, constitue une véritable trame verte et bleue, support d'une biodiversité importante.

Sa gestion se décompose en 5 axes :



LE DOMAINE FLUVIAL GÉRÉ PAR LE DÉPARTEMENT EN 2024, C'EST :

- **120 km** de voies navigables
- **56 km** de contre fossés
- **30 km** de bras de Somme naturelle
- **7,5 km** de canaux qui traversent Amiens
- **720 ha** de dépendances

Des ouvrages et infrastructures :

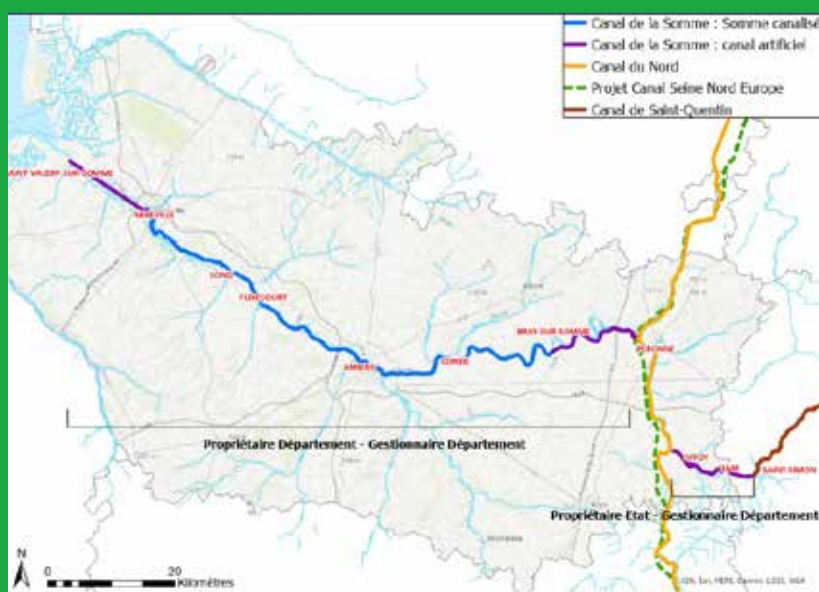
- **23** écluses
- **21** barrages
- **8** ponts mobiles
- **33** ponceaux
- **18** passerelles

Des équipements de loisirs et tourisme :

- pontons de pêche
- véloroute Vallée de Somme (V30)
- aires de pique-nique
- maisons de la vallée...

3 ports de pêche et commerce :

- Saint-Valery-sur-Somme
- Le Crotoy
- Le Hourdel



ASSURER UNE GESTION DURABLE DU CANAL ET DE SES DÉPENDANCES

Direction référente :

Direction du fleuve et des ports



Le canal est aussi le support d'un « grand paysage » d'apparence naturel et sauvage qui a été façonné par l'homme au fil des siècles. Il s'agit là d'un atout indéniable pour l'attractivité du département dans son ensemble.

Le canal et les zones humides attenantes constituent enfin un vaste réservoir d'eau en contact avec la nappe de la craie ce qui peut conduire, en cas d'épisodes pluvieux répétés (cf. 2001), à des phénomènes de crues pouvant occasionner des dégâts importants. La bonne gestion du risque « inondation » est cruciale.

La Directive européenne cadre sur l'eau (2000/60/CE) fixe un objectif d'atteinte du bon état écologique pour les milieux aquatiques. A l'échelle du SDAGE Artois Picardie, et plus précisément sur la Somme, cette dernière est transposée au travers d'un plan de gestion quinquennal pour atteindre ces objectifs sur les masses d'eau du fleuve.

Un des objectifs majeurs = atteinte du bon état écologique du fleuve

Ce plan a été renouvelé en 2021- 2022. Il est opérationnel depuis 2023. Il affiche une réelle ambition en faveur de la biodiversité avec des orientations nouvelles telles que la création d'habitats favorables à la faune piscicole (frayères ...).

Chaque année, près de 1,5 M€ de travaux sont réalisés en régie ou en prestation dans le cadre du plan de gestion, éligibles et financés à hauteur de 80% par l'Agence de l'eau Artois Picardie, la région Hauts-de-France et le fonds vert

Un certain nombre d'actions de ce plan sont reconduites annuellement avec des évolutions qualitatives régulières

dans le but de les rendre toujours plus efficaces au regard notamment des critères du développement durable : gestion de la ripisylve, gestion extensive des berges - zéro phyto, techniques végétales, développement de l'éco pâturage, aménagements légers...

Dans ce cadre, un important chantier de réhabilitation des berges a par exemple été mené en 2023 sur le secteur des Hortillonnages, entre Camon et Rivery sur 2,5 km. Des techniques végétales ou mixtes sont utilisées pour restaurer les berges, de manière à favoriser la biodiversité.



FAIRE DU CANAL DE LA SOMME UNE DESTINATION FLUVIALE ET FLUVESTRE RECONNUE À L'ÉCHELLE NATIONALE, EXEMPLAIRE EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Direction référente :

Direction du fleuve et des ports



Depuis 2022, plusieurs sites d'amarrage pour des bateaux en stationnement longue durée (bateaux gites, chambres d'hôtes...) ont été aménagés afin de développer l'accueil d'activités le long de la voie d'eau.

Équipement de plusieurs sites

Les sites d'Ailly-sur-Somme, Pont-Remy (Rive droite), Long (halte nautique), Amiens (port aval) ont ainsi été équipés.

Dans la mesure du possible des équipements de collecte et de traitement des eaux usées ont été intégrés afin de limiter les pollutions.

Le site de Picquigny a aussi été équipé d'un ponton pour développer une base de location de bateaux électriques à la journée.

En 2023, la zone d'amarrage du port de Cappy a été reprise en gestion directe par le Département, et équipée de nouvelles bornes.

Un effort tout particulier est aussi fait pour améliorer l'accueil le long de la voie d'eau, sur le chemin de halage qui accueille désormais de nombreux piétons et cyclotouristes.

CHIFFRES 2023

300 bateaux soit environ **7 000** manœuvres d'ouvrages

80 bateaux en stationnement

500 000 cyclistes et **375 000** piétons, soit presque

1 000 000 d'usagers

Des pointes à **500** usagers par jour sur des sites comme Amiens et Saint-Valery-sur-Somme



Réouverture à la navigation

Le Département a pris l'engagement en 2021 de réouvrir à la navigation la section du canal de la Somme comprise entre Voyelles et Saint-Simon dans l'Aisne (16,5 km).

Ces travaux s'accompagneront de la création de la véloroute vallée de Somme en bordure du canal.

L'objectif est de créer de nouvelles opportunités de boucles et d'itinéraires, fluviaux ou terrestres (à pied, à vélo...), permettant ainsi de développer l'attractivité de la Somme autour de son canal et de la promotion des modes doux de découverte du territoire.

Ce domaine, actuellement géré par Voies navigables de France, a fait l'objet en 2024 d'une convention de gestion et de valorisation permettant au Département de la Somme de réaliser les travaux, estimés à 14 M€ HT, et situés pour partie dans le Département de l'Aisne.

De nombreux travaux ont d'ores et déjà été engagés depuis 2023 : réouverture des milieux, restauration des berges et des ouvrages (écluses ...) Dans le cadre des travaux à venir, un effort tout particulier sera conduit en faveur des replantations avec une prévision de 1 500 arbres plantés sur un linéaire de 16,5 km.



PRÉSERVER ET RESTAURER LES CONTINUITÉS HYDRO-ÉCOLOGIQUES

Direction référente :

Direction du fleuve et des ports



Le canal est, à l'origine, une infrastructure de transports qui a donné lieu à la construction de nombreux ouvrages (barrages, écluses...) constituant autant d'obstacles à la migration des poissons lors de leurs cycles de reproduction (salmonidés, anguilles, aloses, mulets...).

La loi impose la suppression des obstacles à la migration des poissons (salmonidés, anguilles, aloses ...) qui effectuent une partie de leur cycle de vie dans le canal de la Somme.

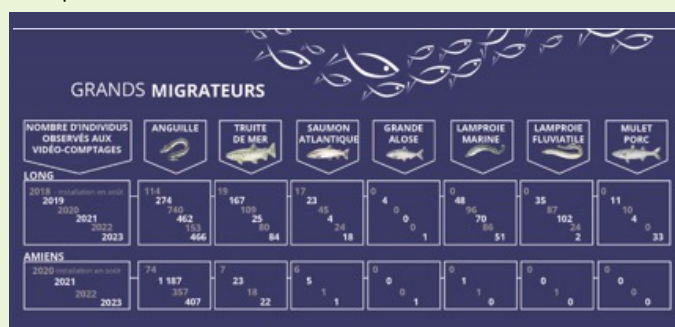
Plusieurs réalisations ont eu lieu ces dernières années sur le canal de la Somme :

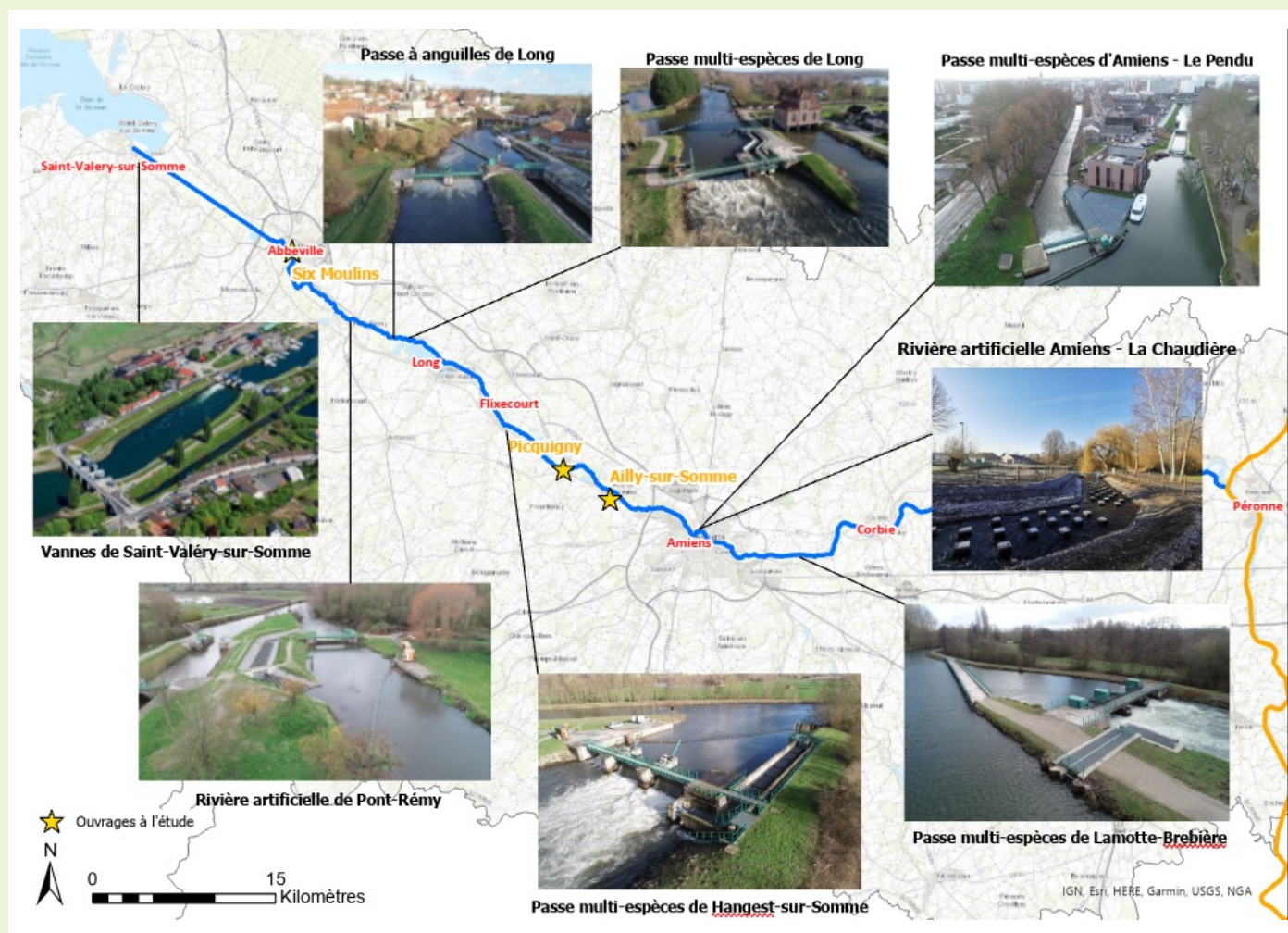
- mise en place de rivières artificielles : Pont-Rémy, Amiens (barrage de la Chaudière, usine Saint-Michel), projet en étude à Ailly-sur-Somme
- mise en place de passes à poissons : barrages de Long supérieur, Lamotte-Brebières, le Pendu à Amiens, Hangest-sur-Somme

Des mesures de gestion sont aussi définies, comme à Abbeville (barrage des six moulins) ou aux ouvrages de Saint-Valery-sur-Somme, pour adapter les ouvrages à la migration des poissons.

Des tables d'interprétation pour expliquer au grand public l'intérêt de ces dispositifs sont aussi installées afin de diffuser largement les connaissances sur ces sujets.

Un suivi est réalisé par la Fédération départementale des pêcheurs :





PRÉSERVER LES ACCÈS AUX PORTS DE PÊCHES DU CROTOY, DU HOURDEL ET DE SAINT-VALÉRY-SUR-SOMME

Direction référente :

Direction du fleuve et des ports



Les ports de pêche du Crotoy, de Saint-Valéry-sur-Somme et du Hourdel sont propriété du Département de la Somme. Au fil des dernières décennies, leur accès est devenu de plus en plus difficile du fait de l'ensablement inéluctable de la baie de Somme.

À la suite des études de modélisation conduites dans les années 90 avec le cabinet SOGREAH, l'objectif retenu a été de favoriser les effets de chasse en fond de baie afin de maintenir un courant favorable à la navigation.



C'est dans cet objectif qu'avait été mis en place le bassin de chasse du Crotoy et que sont réalisées depuis quelques années des chasses hydrauliques au niveau du barrage de Saint-Valéry-sur-Somme afin d'utiliser l'eau stockée dans le canal pour lutter contre l'ensablement du chenal d'accès au port.



Un projet équivalent est à l'étude pour le port du Hourdel ; il consiste en la création d'un bassin grâce à la dépoldérisation du secteur dit de la ferme de la Caroline afin de créer un effet de chasses naturel par le biais des marées.

2023/2024 : LES ACTIONS EN COURS

REMISE EN FORME des filandres du bassin de chasses du Crotoy afin de redonner un dynamisme dans l'effet de vidange au niveau des deux ouvrages de chasses

CURAGES RÉGULIERS du port du Crotoy pour maintenir leur accès par les bateaux

RECHERCHE DE FILIÈRES DE VALORISATION des sédiments dans le cadre de la démarche « sédimatériaux »

Poursuite des études et des actions en vue de la création du **BASSIN DÉPOLDÉRISÉ** de la ferme de la Caroline, dossier mené conjointement avec celui porté par le Syndicat mixte baie de Somme Grand Littoral Picard consistant à sécuriser les ouvrages (digues...) de protection contre les intrusions marines

Réalisation régulière de **CHASSES HYDRAULIQUES** effectuées au niveau de l'écluse de Saint-Valéry-sur-Somme, couplées à une **GESTION PISCICOLE** spécifique pour permettre la migration des espèces emblématiques (saumons, anguilles...)



FOCUS

Désensablement du bassin de chasse du Crotoy

Propriétaire du port de pêche du Crotoy, le Département mène depuis plusieurs années des études afin d'entreprendre des travaux d'extraction pour désensabler le bassin de chasse.

À l'origine la Somme naturelle se jetait en Baie de Somme. La construction du canal maritime a modifié les écoulements hydrauliques de ce secteur maritime nécessitant la création en 1861 d'un bassin de chasse artificiel d'environ 60 ha et d'un système de vannage afin de compenser par des chasses hydrauliques l'effet que provoquait l'écoulement naturel de la Somme.

L'ensablement actuel du bassin (1 M de m³) nécessite des opérations de dragage afin de lui rendre son volume efficace car il est actuellement saturé. Dans l'attente d'une solution de désensablement, le dragage du port de pêche est réalisé chaque année. Malheureusement, les chambres de dépôt (casiers) utilisées depuis les années 1990 pour le stockage du sable, situées sur le bassin, sont également saturées. C'est pourquoi, depuis 2019, des études ont été engagées pour entreprendre les travaux d'extraction des casiers puis du bassin. Or la synthèse des enjeux écologiques montrent que les casiers abritent des espèces protégées (amphibiens, reptiles, oiseaux). En conséquence, les démarches administratives et réglementaires s'alourdissent ainsi que les délais d'instruction et les coûts d'intervention.

Il a donc été envisagé de travailler sur des solutions directes d'évacuation des sédiments du bassin évitant le dépôt temporaire dans les casiers.

Différents scénarios ont été étudiés :

- transfert de sédiments par des canalisations dans des carrières situées à proximité - coût estimé entre 14 et 26 M€
- utilisation des matériaux (après traitement) par le SMBSGLP pour recharger la plage du Crotoy (PAPI BSA)
- montage concessif visant à confier l'exploitation du site à un tiers (carrière)

À ce stade des investigations, c'est vers le scénario 3 que s'oriente le Département. En effet, des études récentes du PAPI BSA ont montrées que le rechargement de plage ne nécessitait pas assez de matériaux pour permettre le désensablement du bassin, le scénario 2 est donc abandonné.



3 - PRÉSERVER ET PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ (ET LES RESSOURCES)

ASSURER LE RAMASSAGE DES DÉCHETS AU BORD DES ROUTES ET SUR LE FLEUVE SOMME

Directions référentes :

Direction des routes et des mobilités

Direction du fleuve et des ports



Le Département de la Somme se charge quotidiennement du ramassage des déchets sur les accotements des routes, aux abords et dans le fleuve, afin de réduire la pollution des différents milieux et de maintenir un certain niveau de propreté.

Côté routes

Tout au long de l'année, les 180 agents des centres départementaux d'exploitation routière ramassent les déchets sur les accotements du réseau routier départemental et les poubelles des aires de repos et de stationnement, dans le cadre de leurs missions quotidiennes.

Depuis 2017, une collecte spécifique est réalisée à raison de 3 fois par an avant le début de chaque campagne de fauchage des routes départementales, dans le cadre d'un marché d'insertion par des publics en voie d'insertion professionnelle.

Tonnage de déchets collectés	2022	2023	2024
Au quotidien	314	296	201

On note une baisse de plus de 30 % des tonnages ramassés entre 2023 et 2024, probablement due à la suppression des poubelles le long des routes et aux campagnes de sensibilisation.

Côté fleuve

70% des habitants de la Somme vivent à moins de 5 km des rives du canal de la Somme, qui traverse 70 communes. L'enjeu de la propreté sur ce vaste domaine constitue également une priorité pour les agents de la direction du fleuve et des ports du Département qui se mobilisent pour préserver les paysages et la biodiversité.

Tout au long du fleuve, des dégrilleurs au niveau des barrages et des dromes flottants viennent capter les déchets flottants et sont collectés quotidiennement

135 tonnes de déchets flottants collectés en 2024 (187 tonnes en 2023)

ÉVÈNEMENT : OPÉRATION "ROUTES PROPRES"

Le Conseil départemental de la Somme mobilise chaque année d'importants moyens humains et matériels pour entretenir les 4 542 km de son réseau routier.

Du 11 au 21 mars 2024, le Département de la Somme a organisé pour la première fois une opération « Routes propres » qui s'inscrit dans la continuité des actions d'ores et déjà menées en matière de sauvegarde des paysages, de la biodiversité et du cadre de vie.

Cette opération s'est déroulée en complément de l'action régionale « Hauts-de-France propres » du 15 au 17 mars 2024.

Plus de 70 agents de la Direction des routes, issus des 18 Centres départementaux d'exploitation routière (CDER) mobilisés

36 camions bennes déployés

630 km de routes traités, plus de **30** tonnes de déchets collectés soit **50 kg/km**

Elle consiste à collecter les déchets jonchant les accotements des routes départementales les plus circulées du département de la Somme, hors agglomération.

Au-delà de l'effet attendu en termes de propreté et de réduction de la pollution, cette opération doit permettre d'inciter le plus grand nombre à ne plus jeter ou abandonner des déchets sur la voie publique, qui plus est lorsqu'il s'agit de milieux sensibles sur le plan environnemental.

Pour aller plus loin, les agents de la Direction du fleuve et des ports ont également participé à l'opération en parallèle,

avec des opérations de nettoyage des abords du canal de la Somme.

4 TONNES DE DÉCHETS COLLECTÉES SUR LES BERGES, LE HALAGE ET LA VOIE D'EAU

Tout déchet jeté dans le canal de la Somme, s'il n'est pas collecté au niveau des barrages, poursuit son parcours en Baie de Somme puis dans la Manche, contribuant ainsi à la pollution des océans.

Le Département a choisi de mobiliser ses partenaires pour multiplier les efforts du 11 au 15 avril 2024. C'est ainsi que les opérations de nettoyage des abords du canal de la Somme ont associé par exemple à Abbeville, la Ville d'Abbeville et la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme (CABS) et à Amiens, les services techniques de la Ville et d'Amiens Métropole.



RECONSTITUER LA TRAME VERTE PAR LA PLANTATION DE HAIES ET D'ARBRES D'ALIGNEMENT LE LONG DES ROUTES DÉPARTEMENTALES

Direction référente :

Direction des routes et des mobilités



La stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) marque l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité biologique. Dans ce contexte, le Département de la Somme, lors de la séance publique du 28 juin 2019 a décidé de déployer la plantation

de haies le long des routes départementales. Puis, en juin 2020, il a été décidé par l'Assemblée départementale que chaque arbre d'alignement abattu serait compensé au moins par trois plantations.

Les haies sont des vecteurs incontournables au maintien des corridors écologiques qu'il est nécessaire de préserver ou de reconstituer. Elles constituent pour la faune (insectes, oiseaux...) des lieux de vie, de reproduction

et d'alimentation aujourd'hui en voie de disparition.

Les haies peuvent également, dans certaines configurations, jouer un rôle préventif dans la formation de congères sur les chaussées, ainsi que dans la lutte contre l'érosion des sols et les coulées de boues.

Au cours des dernières années différents partenariats ont été conclus par le Département avec la Fédération départementale de chasse de la Somme, des sociétés de chasse locales et des mécènes (Véolia, Groupama, Lactinov...), le Département fournissant les plants et les sociétés de chasse assurant la mise en terre et l'entretien.

Depuis 2020, c'est plus de 20 km de haies plantées

CHIFFRES 2023/2024

5 km de haies plantées le long des routes départementales, dont deux massifs boisés de plus de 1 000 m² chacun (Saint-Fuscien et Thennes)

1 giratoire et **1** aire de co-voiturage embellis par la plantation de **15** arbres

GÉRER ET ENTREtenir LES CHEMINS INSCRITS AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES (PDIPR)

Direction référente :

Direction des sports



La loi n°83-663 du 22 juillet 1983 institue la mise en place du plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR) dans le but de "favoriser la découverte des sites naturels et des paysages ruraux en développant la pratique de la randonnée, de garantir la continuité des itinéraires et la conservation des chemins ruraux".

Elle donne compétence aux Départements en matière d'itinéraires de promenade et de randonnées et donc de mise en place de ce plan dont les objectifs sont les suivants :

- protéger le patrimoine rural que constituent les chemins ruraux et en assurer l'ouverture au public ;
- assurer la continuité, la sécurité et la qualité des itinéraires de randonnées pédestres, équestres, VTT, etc.

La gestion et l'entretien de ces itinéraires de randonnées s'appuie sur des partenariats :

- publics (communauté de communes, communes,

syndicat, ONF) sous la forme de conventions de gestion, suivi et d'entretien. Le département propose une aide financière de 60 €/km et par passage (90 €/km et par passage lorsque le sentier se situe dans un espace naturel sensible).

- privés, propriétaires de terrains traversés par un itinéraire de randonnée inscrit au plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI), sous la forme de conventions de passage et d'entretien afin de garantir l'ouverture au public de ces espaces privés.

CHIFFRES 2023/2024

3 810 chemins inscrits au PDIPR, soit environ **5 000 km**

94 circuits inscrits au PDESI, soit environ **900 km** de promenade

23 conventions de gestion, de suivi et d'entretien

65 000 €/an pour les subventions conventions
+ 100 000 € d'investissement pour les travaux



ÉVÈNEMENT : CONFÉRENCE SUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU SPORT

Une conférence sur la transition écologique du sport a été organisée le 8 juin 2023 pour les membres de la Commission départementale des espaces, sites et itinéraires de pratiques sportives de nature (CDESI) afin de les sensibiliser au développement durable et aux conséquences du dérèglement climatique dans le sport.

Suite à cette conférence, un groupe de travail « Sports de nature et transition écologique » a été créé et s'est réuni pour la première fois en février 2024 afin de travailler sur la manière de réussir la transition écologique au sein des structures de sport de nature.

LUTTER CONTRE LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

Direction référente :

Direction du fleuve et des ports



Le canal de la Somme est colonisé par diverses espèces exotiques envahissantes végétales avec un potentiel de nuisances très variable. Celles au potentiel de nuisance très impactant, nécessitent des moyens de lutte conséquents : Renouée du Japon, Jussie et Myriophylle hétérophylle.

Le développement du Myriophylle hétérophylle est caractérisé comme un véritable fléau environnemental. Cette espèce a en effet de nombreux effets délétères sur le fleuve notamment sur les aspects écologique, économique ou encore touristique : campagnes de lutte onéreuses, monopolisation des habitats, entrave à la navigation, accroissement de la sédimentation, etc. Les services départementaux mettent en œuvre tous les moyens nécessaires pour endiguer son développement via diverses techniques de lutte (faucardage, hersage, etc.).

Des techniques plus innovantes, comme le traitement au colorant bleu marine, sont également en cours d'expérimentation et font l'objet de résultats encourageants.



CHIFFRES 2023/2024

360 ha de zones traitées contre le myriophylle par faucardage et hersage en 7 ans - Coût **6 M€**

26 ha en 2023 - Budget : **852 000 € TTC**

36 ha de faucardage en 2024 - budget : **342 205 € TTC** (régie et prestation)

14 km de traitement par coloration au bleu marine

SOUTENIR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

Direction référente :

Direction de l'attractivité et du développement des territoires

Partenaires :

Chambre d'agriculture de la Somme, Bio Hauts-de-France, APROBIO, Région Hauts-de-France



Depuis 2017, le Département de la Somme accompagne le développement des productions et des surfaces agricoles bio, ainsi que le développement de la consommation de produits bio dans le cadre d'un plan de développement de l'Agriculture Biologique porté par l'État et la Région.

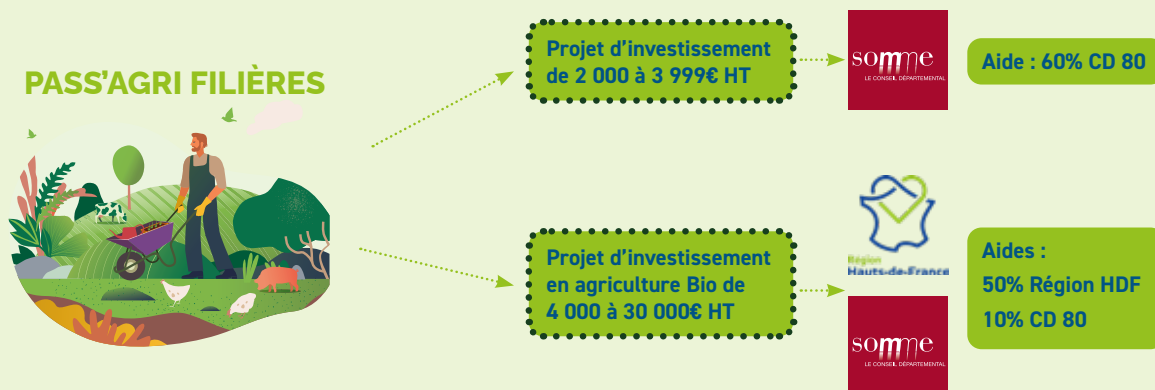
Après un premier plan réussi et son évaluation, un nouveau plan bio a été proposé par l'ensemble des acteurs (État, Région, Départements, Agence de l'Eau Artois Picardie, Agence de l'Eau Seine Normandie, Chambre régionale de l'Agriculture, Bio en Hauts-de-France, A PRO BIO et La Coopération Agricole Hauts-de-France), et adopté par le Département de la Somme le 9 janvier 2023 pour la période 2023-2027.

Ce soutien départemental se traduit en 2024 par le financement de :

- la **Chambre d'agriculture de la Somme** pour le développement de techniques de productions innovantes en agriculture biologique
- l'association **Bio en Hauts-de-France** notamment pour l'introduction des produits bio en restauration hors domicile et dans les collèges de la Somme (30 000 €)
- l'association **APROBIO** (10 000 €) pour le développement de la production et de la consommation bio

Depuis 2020, une aide à la diversification des exploitations agricoles mise en place, en partenariat avec la Région, permet de soutenir les investissements matériels nécessaires à une conversion en Agriculture Biologique : le **PASS'Agri Filières**.

Le Pass'Agri Filières mobilise des crédits régionaux et départementaux. Il intervient sur des projets avec des investissements éligibles compris entre 2 000 € et 30 000 € HT.



13 projets bio accompagnés en 2024 : 28 158 € d'aides

CHIFFRES 2023/2024

Nombre de producteurs bio et surfaces bio (données de l'Agence Bio) dans la Somme :

8 081 ha bio ou en conversion (8 439 ha en 2022, - 4,2%), soit **1,7%** de la Surface Agricole Utile

215 fermes engagées en bio (233 en 2022, - 7,7%), soit **4,7%** des fermes du département

Suivi des commandes bio dans Approlocal (site de commande en ligne pour les professionnels) pour 2024 :

Près de **418 500 €** de commandes bio, **+ 43%** par rapport à 2023

86% des commandes bio pour la restauration scolaire des collèges

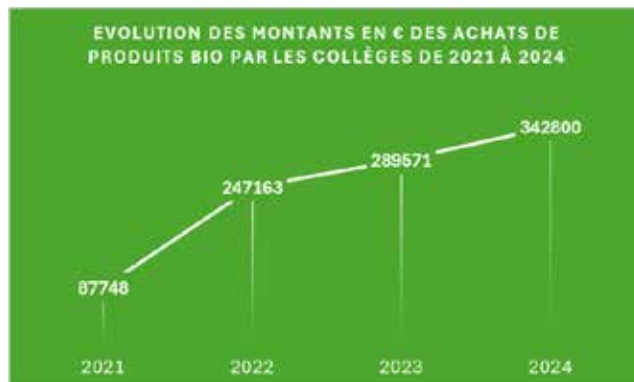


FOCUS

Le département encourage le bio dans la restauration scolaire

En charge de la restauration dans les collèges, le Conseil départemental promeut une restauration de qualité, accessible à tous et des repas équilibrés qui ont du goût. C'est dans ce cadre qu'il accompagne le développement des circuits courts et la consommation de produits locaux dans la restauration collective (restaurants scolaires et établissements médico-sociaux) par la démarche « Somme-produits-locaux ». Les produits de l'agriculture biologique profitent de cette démarche locale :

Achats par les collèges sur la plateforme Approlocal : **342 800 €** en 2024







3

PARTICIPER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES SAMARIENS



1

LA CULTURE ET LE SPORT POUR TOUTES ET TOUS

- Schéma départemental de développement des enseignements artistiques
- Accompagner les projets culturels du territoire
- Appel à projets - culture
- « Des parents, des bébés », un festival, un projet
- Le parcours culturel et artistique des collégiens et collège au cinéma
- Sport et handicap
- Le village des sports
- Opération 1.2.3 nagez !
- Encourager la pratique des activités physiques et sportives de nature au collège

2

INFORMER LES SAMARIENS ET ÉDUIQUER LA JEUNESSE, NOS ÉCOCITOYENS DE DEMAIN

- Favoriser l'épanouissement des collégiens
- Lutter contre le gaspillage alimentaire dans les collèges

3

PERMETTRE L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUTES ET TOUS

- Favoriser l'emploi et maintien dans l'emploi des personnes handicapées
- Permettre un transport adapté des élèves et étudiants handicapés
- Élaborer un plan de communication sur l'accueil familial des personnes âgées ou en situation de handicap
- Recruter et accompagner des personnes en contrat aidé ou en situation de handicap
- Promouvoir le recrutement dans les métiers du grand âge
- Renforcer le partenariat avec les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)
- Contribuer au financement des ateliers et chantiers d'insertion (ACI)
- Mobilité inclusive, accès à l'emploi, à la formation et aux droits

PARTICIPER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES SAMARIENS

1 - LA CULTURE ET LE SPORT POUR TOUTES ET TOUS

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE DÉVELOPPEMENT DES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Direction référente :

Direction de la culture et des patrimoines

Partenaires :

Intercommunalités, communes, associations, établissements d'enseignement artistique du département



Le Département dispose d'un schéma départemental de développement des enseignements artistiques, qui permet notamment d'accompagner en fonctionnement les établissements d'enseignement artistique de la Somme, en lien avec les Projets culturels de territoire, et en fonction des critères suivants :

- le statut de l'établissement : prime au statut intercommunal
- la fusion d'établissements d'enseignement artistique consécutive à la fusion des intercommunalités intervenue au 1^{er} janvier 2017 : prime aux établissements d'enseignement artistique intercommunaux « multisites »
- l'implantation géographique de l'établissement sur Amiens Métropole, appui sur le schéma d'enseignement musical d'Amiens Métropole
- le nombre d'élèves
- l'avancement dans les critères qualitatifs du schéma

Plusieurs actions ont été menées en 2023/2024 dans le cadre de ce schéma :

- la poursuite de nouvelles coopérations mises en place entre établissements sur les bassins de vie ;
- la diversification et la structuration en cours des spécialités artistiques (danse, musique, théâtre en particulier) enseignées dans le département ;
- l'accompagnement, la qualification et la valorisation des pratiques « amateur » : actions mises en place par la Confédération Musicale de France Somme (stage de direction d'orchestre dès 2022, organisation de temps de rencontres et de formations...) et par

le Collectif d'aide au rayonnement des musiques actuelles (4^e édition de l'académie des musiques actuelles et de jazz du 10 au 14 juillet 2023, concert de restitution dans le cadre de « Jazz sur l'herbe » le 17 septembre 2023)

- la poursuite du développement des orchestres au collège (OAC)
- le renouvellement en cours des partenariats avec les « Pôles culturels ressource » en lien avec les enjeux du schéma (projet de formation-diffusion mis en place par le Pôle Marionnette « Le Tas de Sable - Ches Panses Vertes » sur les territoires, actions proposées par la Comédie de Picardie en lien avec les établissements d'enseignement du théâtre...)
- la participation à la dynamique autour du développement de l'accessibilité des enseignements artistiques pilotée par la DRAC Hauts-de-France et la mise en place d'un dispositif « enseignements artistiques et handicap »



CHIFFRES 2023/2024

38 établissements d'enseignement artistique financés au titre du schéma dont **4** établissements intercommunaux « multisites » fusionnés à la suite de la loi NOTRe et **9** établissements intercommunaux financés à travers une convention d'objectifs et de moyens

3 établissements classés par l'État dans le Département :

1 CRR (Conservatoire à rayonnement régional)

2 CRI (Conservatoire à rayonnement intercommunal) dans le département

8 OAC (Orchestre au collège) sur le département

Perspectives 2025/2026

Une réflexion est engagée sur le renouvellement

du schéma départemental de développement des enseignements artistiques.

ACCOMPAGNER LES PROJETS CULTURELS DU TERRITOIRE

Direction référente :

Direction de la culture et des patrimoines

Directions associées :

Direction de l'attractivité et du développement des territoires

Bibliothèque départementale de la Somme

Direction des Archives départementales

Territoires d'action sociale

Partenaires :

Intercommunalités principalement, voire groupements d'EPCI, communes



Afin d'encourager les territoires à définir, structurer et développer une ambition culturelle, le Département propose un dispositif de soutien aux projets culturels de territoire.

Depuis la mise en place ce politique dispositif, les services du Département ont accompagné l'élaboration et la finalisation de 12 projets culturels de territoire sur le périmètre intercommunal qui ont été retenus éligibles au déclenchement de la « bonification culturelle » au titre de la politique territoriale 2017 - 2021 :

- Ville d'Abbeville - CA Baie de Somme,
- Communauté de communes du Vimeu
- Communauté d'agglomération Amiens Métropole
- Communauté de communes Pays du coquelicot
- Communauté de communes Nièvre et Somme
- Communauté de communes Territoire Nord Picardie
- Communauté de communes Somme sud-ouest
- Communauté de communes Terre de Picardie
- Communauté de communes Ponthieu Marquenterre
- Communauté de communes Villes Sœurs
- Communauté de communes Grand Roye
- Communauté de communes Est de la Somme

L'Assemblée départementale a fait évoluer le Dispositif de soutien en fonctionnement aux projets culturels de territoire à l'occasion du vote du budget 2022, en mettant désormais la priorité sur les principes suivants :

- le basculement vers une logique de financement directement fléché sur le projet culturel de territoire

- une attention portée à l'évolution et au renouvellement des projets culturels de territoire
- l'approfondissement des coopérations culturelles et de la mise en réseau des Projets culturels de territoire
- l'accompagnement à la mise en place d'un réseau de coordonnateurs de lecture publique sur les territoires.

6 territoires sont soutenus au titre de ce dispositif :

- Communauté de communes Territoire Nord Picardie
- Communauté de communes Nièvre et Somme
- Communauté de communes Vimeu
- PETR Cœur de Hauts de France
- Communauté de communes Pays du Coquelicot
- Communauté de communes Grand Roye

En complément, la politique territoriale 2022 - 2024 prévoit toujours un fonds d'appui aux intercommunalités permettant de financer, selon certaines conditions, les projets de construction, restructuration ou d'aménagement d'équipements culturels.

CHIFFRES 2023/2024

12 projets culturels de territoire élaborés et finalisés

6 territoires accompagnés au titre du dispositif de soutien en fonctionnement



APPEL À PROJETS - CULTURE

Direction référente :

Direction de la culture et des patrimoines



Le Département de la Somme a fait le choix de développer une politique culturelle avec l'ambition d'agir au plus près des habitants et des territoires, notamment ceux les plus en difficultés.

« Culture et solidarités » :
26 projets retenus, budget : 44 000 €

Co-construire un projet artistique et/ou culturel entre une structure culturelle et un opérateur du champ social.

Objectifs :

- développer la confiance en soi, l'épanouissement personnel et l'autonomie
- favoriser le lien social, la participation active à la vie en société et lutter contre l'isolement
- engager la personne dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle en l'inscrivant dans une dynamique de projet

En parallèle de l'accompagnement des projets culturels de territoire, le département propose donc dans ce cadre un certain nombre d'appels à projets dont trois qui illustrent parfaitement le principe du développement durable :



« Culture et handicap » :
11 projets retenus, budget : 60 000 €

Objectifs :

- intégrer la culture dans la gestion globale du handicap, consolider le soutien aux partenariats constitués entre établissements médico-sociaux et structures culturelles, visant à l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées et handicapées en établissement



« Soutien au livre et à la lecture » :
18 projets retenus, budget : 25 000 €

Structurer une offre culturelle de proximité de qualité et participer à un aménagement équilibré et attractif du territoire.

Objectifs :

- favoriser la rencontre entre auteurs, professionnels du livre et le public notamment les plus éloignés du livre et de la lecture
- soutenir les manifestations littéraires inscrites dans une démarche de promotion du livre et de développement de la lecture sur un territoire, ouvertes à tous et valorisant toutes les composantes de la chaîne du livre



« DES PARENTS, DES BÉBÉS », UN FESTIVAL, UN PROJET

Direction référente :

Bibliothèque départementale de la Somme

Directions associées :

Direction enfance et famille

Direction de la communication

Direction des Moyens généraux et de la logistique

Partenaires :

Bibliothèques du réseau départemental de lecture publique et les EPCI concernés, les Relais assistants maternels (RAM) et les crèches du département. L'ensemble des acteurs de la petite enfance.



Dans le cadre du projet « Des parents, des bébés, un livre » et le « Festival des parents, des bébés », le Conseil départemental s'est fixé pour objectif de lutter contre les inégalités sociales par le biais de la prévention de l'illettrisme, d'un travail sur la parentalité et de l'éducation artistique et culturelle.

Pendant les vacances d'automne, le festival « Des parents, des bébés » propose aux enfants de 0 à 6 ans et à leurs familles d'assister à des spectacles gratuits et des ateliers culturels dans les bibliothèques du réseau départemental de lecture publique, les MDSI, les RAM et les crèches partenaires de l'opération.

CHIFFRES 2023

869 festivaliers pour les **80%** des structures qui ont répondu au questionnaire de la mission audit et évaluation

21 % des bibliothèques qui participent au festival ont constaté de nouvelles inscriptions et la venue de familles qui ne sont pas usagères des bibliothèques



Le projet « Des parents, des bébés, un livre » s'articule autour de trois axes qui ont pour objectifs de sensibiliser les enfants de 0 à 6 ans et leurs familles à l'importance de la lecture à travers un parcours en trois étapes à savoir, la formation, la rencontre avec le livre dès la naissance et la rencontre avec la création.

En 2024, l'album lauréat de l'autrice Georgette a été distribué aux enfants des familles nés ou adoptés dans l'année.

L'auteur lauréat est en résidence de rencontres dans le département, ce qui lui permet d'aller à la rencontre de son public de jeunes lecteurs.

Différentes formations ont été organisées :

- cycle de deux jours de formation en lecture à voix haute
- formation sur les tapis narratifs,

- le kamishibai et les nouveaux supports d'animation achetés par la BDS
- formation des nouveaux acteurs de la petite enfance par le Salon du Livre et de la Presse Jeunesse de Montreuil
- rencontre et atelier avec Gérard Lo Monaco
- formation sur la parentalité numérique
- atelier « jeu en bibliothèque »



CHIFFRES 2023/2024

90 stagiaires présents lors des journées de formation

6 000 livres édités

LE PARCOURS CULTUREL ET ARTISTIQUE DES COLLÉGIENS ET COLLÈGE AU CINÉMA

Direction référente :

Direction de la culture et des patrimoines

Directions associées :

Direction de la jeunesse et des collèges

Bibliothèque départementale de la Somme

Partenaires :

Direction régionale des affaires culturelles Hauts de France (DRAC), Rectorat, Direction départementale de l'éducation nationale de la Somme (DSDEN), Centre national du cinéma (CNC)



Le Conseil départemental a conçu avec ses partenaires – l'Éducation nationale et la DRAC Hauts-de-France – le parcours artistique et culturel pour les collégiens – le PAC 80 – Appel à projets permettant de mettre en place des parcours artistiques et culturels pour favoriser la rencontre des élèves avec les œuvres, les artistes et les institutions culturelles.

Les objectifs :

- faciliter la rencontre avec l'œuvre mais également avec l'artiste ou le professionnel à la compétence reconnue et avec les institutions culturelles
- développer, grâce à ces rencontres, la sensibilité artistique de l'élève et contribuer à son développement personnel
- permettre des passerelles entre les disciplines pour croiser les regards et donner du sens aux projets.

Les projets s'articulent autour des domaines culturels suivants :

- lecture/écriture/oralité
- arts du spectacle
- arts de l'espace

- arts plastiques et visuel
- cinéma/audiovisuel
- patrimoine/archéologie
- arts et sciences

En complément de ce dispositif, le département est inscrit au dispositif Collège au Cinéma.

Il s'agit de proposer aux élèves de la sixième à la troisième de découvrir trois œuvres cinématographiques durant l'année scolaire. Les élèves se rendent dans les cinémas de proximité et peuvent bénéficier du circuit de films itinérants.



	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Nb. de projets de sensibilisation artistique	580	550	280
Nb. de projets de pratique artistique	49	70	72
Nb. de résidences d'artiste	4	5	3
Nb de collèges inscrits au dispositif « collège au cinéma »	52	52	49

SPORT ET HANDICAP

Direction référente :

Direction des sports



Dans le cadre de sa politique sportive, le Département souhaite favoriser la pratique et l'accès au sport pour tous en accompagnant la diversification, sur l'ensemble du territoire,

de l'offre de pratique sportive accessible aux personnes en situation de handicap.

Plusieurs dispositifs sont proposés afin de permettre la pratique du sport pour le plus grand nombre en

proposant sur l'ensemble du département une offre variée et accessible aux personnes en situation de handicap :

- **Mise en place d'un pass sport handicap**
Aide financière à la prise de licence pour les particuliers de tous âges en situation de handicap (30 € maximum, plafonnée au coût de la licence et de la cotisation versée à l'association sportive)
- **Aide à l'affiliation pour les clubs des fédérations Handisport et sport adapté**
Aide financière à l'affiliation aux fédérations françaises handisport et/ou sport adapté (150 € par affiliation : une association affiliée aux deux fédérations percevra 2 aides)
- **Aide sport et handicap**
Subvention de fonctionnement attribuée pour soutenir les associations sportives permettant aux personnes en situation de handicap de pratiquer une activité physique et sportive
Aide au fonctionnement, calculée selon critères et plafonnée à 10 000 €
- **Aide à l'acquisition de matériel sportif adapté pour les particuliers en situation de handicap**

Aide individuelle à l'achat de matériel sportif adapté aux particuliers en situation de handicap
Aide de 80% du montant du devis ciblé par l'achat



CHIFFRES 2023/2024

- 13** pass sport handicap
- 36** dossiers d'aides à l'affiliation
- 21** dossiers d'aide « sport et handicap »
- 14** dossiers d'aide à l'acquisition de matériel (1^{er} semestre 2024)

LE VILLAGE DES SPORTS

Direction référente :
Direction des sports



En cette année olympique et paralympique, le Département continue le déploiement de sa stratégie Somme 24 en invitant les habitants à mettre plus de sport dans leur quotidien.

Forts du succès de la précédente tournée en 2023 (2 800 participants), les « Villages des Sports » du Département reviennent en 2024 de fin mai à mi-juillet à travers toute la Somme :

- proposition de nombreuses activités physiques (et sportives) gratuites et en libre accès, encadrées par les associations locales et les comités sportifs départementaux
- promotion du sport pour tous : activités inclusives et accessibles à l'ensemble des personnes quel que soit leur niveau de pratique, leurs capacités de mobilité, de compréhension.

Des professionnels de l'activité physique douce, adaptée aux caractéristiques de chacun et du handicap comme le Comité Handisport y participent pour accompagner les personnes demandeuses afin de leur faire vivre une expérience répondant à leurs besoins.

Le petit « plus » développement durable : les accueils café et repas offerts aux clubs sportifs ont été approvisionnés en circuit court

CHIFFRES 2024

7 750 participants, soit presque 3 fois plus qu'en 2023



OPÉRATION 1, 2, 3 NAGEZ !

Direction référente :
Direction des sports



Parce que savoir nager représente un acquis essentiel pour chacun, le Département a décidé de redéployer et d'étendre le dispositif d'apprentissage de la natation « 1,2,3, Nagez ! » qui avait permis en 2023 à 500 enfants d'en bénéficier, dont 200 en situation de handicap.

L'objectif principal du programme « 1,2,3, Nagez ! » est de cibler des enfants qui n'ont pas ou peu l'occasion de fréquenter la piscine. Cette initiative vise à surmonter les obstacles économiques et sociaux qui peuvent empêcher les enfants de découvrir les joies et les bienfaits de la natation, dans un département où l'eau est un élément omniprésent.

Ce sont ainsi 1 000 jeunes qui vont pouvoir apprendre gratuitement à nager durant l'été 2024, dans 7 villes du département :

- Amiens (Aquapôle et piscine Le Nautilus)
- Abbeville (centre aquatique Aqu'Abb)
- Albert (piscine Caneton)
- Ham (L'AquariHam)
- Moreuil (centre aquatique Alméo)
- Croixrault (Aquasoa)
- Roye (L'Arobase)

Le programme destiné aux enfants de 4 à 12 ans repose sur des cycles d'apprentissage de la natation de 8 à 10 séances, sur deux semaines consécutives.

Ce programme inclusif prévoit également des créneaux spécifiques pour l'accueil des enfants en situation de handicap âgés de 4 à 18 ans. Un cycle de cinq séances « sur mesure », limité à huit participants, permettra un accueil et un encadrement adapté et personnalisé.

CHIFFRES 2023/2024

2023

428 enfants participants

3 piscines concernées

50 000 €

2024

928 enfants participants

dont **100** en situation de handicap

8 piscines concernées

85 000 €



ENCOURAGER LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES DE NATURE AU COLLÈGE

Direction référente :
Direction de la jeunesse et des collèges
Partenaire :
Éducation nationale



Depuis 2018, le Département contribue à réduire les inégalités d'accès aux pratiques d'activités physiques et sportives de nature et faire découvrir un environnement naturel aux collégiens en proposant un appel à projet « Le sport, c'est dans ma nature ».

Cet appel à projets est destiné à soutenir les projets de découverte de sports de nature portés par les établissements scolaires publics ou privés de la Somme, ainsi que ceux relevant de l'enseignement professionnel, technique ou agricole, pour leurs élèves de 4^e et 3^e.

Pour être éligibles, les projets doivent s'inscrire dans l'une des thématiques fils rouges suivantes :

- Les Jeux Olympiques de Paris 2024
- Sport et développement durable
- Santé et bien-être à travers l'activité physique de pleine nature

Les actions mises en place doivent permettre aux collégiens de s'investir concrètement dans la thématique fil rouge choisie et d'être acteurs de leurs propres apprentissages.

CHIFFRES 2023/2024

2 048 élèves bénéficiaires

32 projets financés dont **19** sur la thématique développement durable et **10** sur la thématique santé bien-être

Budget : 110 000 €



2 - INFORMER LES SAMARIENS ET ÉDUIQUER LA JEUNESSE, NOS ÉCOCITOYENS DE DEMAIN

FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT DES COLLÉGIENS

Direction référente :

Direction de la jeunesse et des collèges

Partenaire :

Éducation nationale



En partenariat avec l'éducation nationale, le Département propose un certain nombre d'ateliers au sein des collèges destinés à promouvoir l'équilibre personnel des jeunes ainsi que l'ouverture d'esprit vers les autres et l'environnement.

Dans le cadre du développement durable, se distingue particulièrement 5 dispositifs pour lesquels chaque collège peut candidater :

Atelier « Agir pour ma planète »

Objectif : permettre aux éco-délégués d'appréhender les problématiques du développement durable et les accompagner dans leur rôle d'ambassadeurs du développement durable.

Année 2023/2024 :

- 10 collèges
- 162 élèves bénéficiaires
- Montant global des subventions attribuées : 18 713,79 €



Atelier « Cap équilibre »

Objectif : promouvoir le bien-être des élèves comme un outil au service des apprentissages et d'un climat scolaire apaisé et sécurisé.

Trois thématiques : sport/santé/nutrition, zen attitude et savoir-être du cybercollégien

Année 2023/2024 :

- 1 500 élèves bénéficiaires potentiels
- Budget : 63 000 €



Atelier « Bien dans mon genre »

Objectif : promouvoir l'égalité filles-garçons et lutter contre les discriminations sexistes et celles liées au genre et à l'orientation sexuelle.

Année 2023/2024 :

- 1 680 élèves bénéficiaires potentiels
- Budget : 31 400 €



Atelier « Cap sciences pour ma planète »

Objectif : accompagner les établissements dans leur mission d'éducation au développement durable en proposant un atelier scientifique.

Trois thématiques : l'eau, les énergies et le changement climatique

Année 2023/2024 :

- 255 élèves bénéficiaires
- Budget : 19 000 €



Atelier « Harcèlement : mieux vaut prévenir ! »

Objectif : lutter contre le harcèlement scolaire et le cyberharcèlement et permettre ainsi aux collégiens de développer le meilleur d'eux-mêmes dans un climat scolaire serein.

Année 2023/2024 :

- 840 élèves bénéficiaires potentiels
- Budget : 31 000 €



ÉVÈNEMENT : CÉRÉMONIE DES D D'OR 2024, DEUX PROJETS DU DÉPARTEMENT DE LA SOMME RÉCOMPENSÉS !



Organisée par le groupe Delbo Presse (organisme créé pour promouvoir les territoires), la Cérémonie des D d'Or est l'occasion de reconnaître et de célébrer les meilleurs projets, initiatives et individus qui se sont distingués par leur excellence et leur impact.

En 2024, deux projets soumis par le pôle actions éducatives du Département de la Somme ont été distingués par un D D'or :

L'ATELIER « HARCÈLEMENT : MIEUX VAUT PRÉVENIR ! » dans la catégorie de la prévention innovante en milieu scolaire.

Le jury a salué :

- l'excellence et l'originalité du projet

- son approche multidimensionnelle et participative
- sa réponse proactive et créative aux défis complexes du harcèlement scolaire

Depuis son lancement en septembre 2022, cet atelier a sensibilisé **1 650** collégiens.

L'ATELIER « BIEN DANS NOTRE GENRE ! » dans la catégorie de l'engagement pour l'égalité et la lutte contre les discriminations.

Cet atelier se distingue par :

- la promotion des valeurs d'égalité et de respect
- une démarche exemplaire de sensibilisation, contribuant à une société plus inclusive et égalitaire

Depuis son lancement en septembre 2022, il a sensibilisé **3 000** collégiens.



FOCUS

Nouveau ! Appel à projets « aires éducatives »

2023/2024 : nouvel appel à projets destiné à soutenir les aires éducatives, terrestres ou marines, portées par les collèges publics ou privés de la Somme.

C'est quoi, une aire éducative ?

Une aire éducative est un projet soutenu par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) depuis 2012.

L'objectif est de créer un petit territoire naturel géré de manière participative par les élèves d'une école ou d'un collège. Ce projet écocitoyen, en lien direct avec les acteurs du territoire s'inscrit pleinement dans

la dynamique de l'enseignement scolaire.

Encadrés par leurs enseignants et une structure de l'éducation à l'environnement, les élèves se réunissent sous la forme d'un « conseil des enfants » et prennent toutes les décisions concernant leur aire éducative.

Pour être éligibles, les aires éducatives doivent être labellisées conjointement par l'Office Français de la Biodiversité et l'Éducation nationale.

Pour cette première année, un projet a été financé pour 23 élèves du collège Jacques Prévert de Nouvion.

LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE DANS LES COLLÈGES

Direction référente :

Direction de la jeunesse et des collèges



Les collèges de la Somme accueillent quotidiennement 15 000 demi-pensionnaires soit environ 2,4 millions de repas par an. Les chiffres du gaspillage y sont très disparates d'un collège à l'autre, mais la moyenne des collèges de la Somme (110 g/repas) est identique à la moyenne nationale.

275 tonnes de nourriture jetée chaque année



Le Département a adopté un vaste programme d'actions pour lutter contre le gaspillage alimentaire dans les cantines des collèges, en s'appuyant sur les sensibilisations de collégiens et accompagnements individualisés de collèges.

Un chef de projet « lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges » œuvre au sein de la Direction de la jeunesse et des collèges. L'une de ses missions consiste à étendre la démarche de tri des déchets et de réduction du gaspillage alimentaire aux 50 collèges publics.

Depuis 2019, 18 collèges accompagnés, 20% de réduction du gaspillage alimentaire

Au-delà de cet accompagnement, la direction de la jeunesse et des collèges sensibilise les équipes de direction des collèges publics sur le gaspillage alimentaire et le tri des déchets à l'occasion des dialogues de gestion, des réunions de bassin et les visites des collèges. La lettre d'objectifs et de moyens adressé à chaque collège rappelle aux différents acteurs que la

démarche demeure une priorité du Département.

L'accompagnement des collèges se concrétise tout naturellement par l'achat d'équipements destinés à faciliter les actions menées sur le terrain (tables de tri par exemple).

Par ailleurs, le Département accompagne financièrement le Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères (SMITOM) du Santerre pour la valorisation des restes alimentaires de la restauration scolaire par le compostage pour 9 collèges.

Les actions portent principalement sur le suivi des sites de compostage mis en place depuis 2012, sur le déploiement de solutions de compostage des restes de cantines dans l'ensemble des établissements appartenant au territoire du SMITOM du Santerre et sur la réalisation d'actions de sensibilisation auprès des collégiens.

Perspective 2024

La direction de la jeunesse et des collèges a entrepris de rencontrer les huit autres intercommunalités afin de déterminer avec chacune d'entre elles les modalités de partenariat dans le cadre de la valorisation des biodéchets.

Afin de pérenniser une démarche responsable au sein des restaurants scolaires des collèges du département de la Somme, et dans la continuité des différentes actions menées, les pesées des déchets de service et de production seront généralisées à la rentrée scolaire 2024/2025.



FOCUS

La santé animale et la sécurité alimentaire, une priorité !

Le laboratoire départemental d'analyses de la Somme veille au quotidien sur la santé de nos animaux et la sécurité alimentaire, au service de la population, des éleveurs aux industriels.

C'est un acteur engagé pour la santé publique et la sécurité alimentaire, notamment dans les restaurants scolaires.

En 2024, le laboratoire a lancé une campagne de formation « Les Bonnes Pratiques d'Hygiène » sous un format pédagogique, permettant de former 10 agents de cantine des collèges avec une visite du service microbiologie des aliments du laboratoire et a réalisé 4 audits « Bonne Pratique d'Hygiène » au premier semestre dans des cuisines de collèges.

40 agents supplémentaires seront formés en octobre et novembre 2024 sur le Plan de Maîtrise Sanitaire.

10 autres audits sont programmés à partir d'octobre 2024.

CHIFFRES 2023/2024

249 986 analyses en santé animale

33 770 analyses en microbiologie des aliments

Soit **283 756** analyses, + 3% par rapport à 2022



3- PERMETTRE L'ÉGALITÉ DES CHANCES POUR TOUTES ET TOUS

FAVORISER L'EMPLOI ET MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES

Direction référente :

Direction des Ressources humaines et du dialogue social



Depuis 2013, la collectivité a engagé une démarche volontariste en faveur du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, en collaboration avec les différents services et acteurs internes. Cette politique visant à favoriser l'égalité des chances, s'est poursuivie avec la signature d'une troisième convention avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) pour les années 2021/2023.

Les axes de cette convention sont les suivants :

- Le recrutement de BOE (Bénéficiaires de l'obligation d'emploi) et d'apprentis en situation de handicap
- L'amélioration des conditions de travail facilitant le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap
- L'information et la sensibilisation des agents et des cadres
- L'amélioration des conditions de vie : chèques emploi service (CESU), autorisation spéciale d'absence, aide financière pour l'achat d'aides techniques de compensation du handicap

Le Département a poursuivi les actions engagées dans le cadre du plan pluriannuel de la convention :

- 6 visites de poste réalisées
- Préconisation d'un télétravail pour raison médicale pour 90 agents, dont 40 agents en situation de handicap
- 3 agents maintenus grâce à un aménagement horaire de leur poste de travail
- 14 aides financières pour de l'achat de prothèses, orthèses ou fauteuils roulants
- 82 agents bénéficiaires de chèques emploi service universel (CESU)
- 175 jours d'autorisation exceptionnelle d'absence liée à la compensation du handicap
- 2 postes de compensation du handicap pourvus en 2023
- 4 études Préalables à l'Aménagement et l'Adaptation des Situations de Travail (EPAAST) prescrites par le médecin du travail
- 2 prestations d'appui spécifique (PAS) handicap troubles cognitifs prescrites par le médecin et réalisées



FOCUS

Évènements : changer le regard sur le handicap

Dans le cadre des actions d'information et de sensibilisation sur le handicap et de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEEPH), la collectivité a participé à plusieurs événements :

Le Duoday : une action visant à accueillir des demandeurs d'emploi en situation de handicap sur une journée afin de leur présenter un métier exercé au sein de la collectivité (7 duos constitués)



Le Handi'Hauts'Lympics : une manifestation organisée dans les Hauts-de-France tournée vers la découverte de sports adaptés. Une équipe aux couleurs du Département constituée de 6 agents du Département, 2 personnes en situation de handicap en recherche d'emploi et 2 partenaires ont participé à cette manifestation sportive

5 carrefours de l'emploi organisées dans 5 villes du département (Amiens, Abbeville, Doullens, Roye, Péronne) afin de valoriser l'employabilité des personnes en situation de handicap.



PERMETTRE UN TRANSPORT ADAPTÉ DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS HANDICAPÉS

Direction référente :

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Partenaires :

Transporteurs



Le Département est chargé d'organiser le transport des élèves et étudiants dont le handicap ne permet pas de prendre les transports ordinaires.

Il s'agit de transport par petits véhicules pour se rendre du domicile vers l'établissement scolaire (école, collège, lycée voire établissement d'enseignement supérieur) de l'enfant.

Un nouvel accord-cadre a été conclu en août 2022 pour une durée de 3 ans : 15 entreprises retenues.

Une assistance à maîtrise d'ouvrage a été lancée en octobre 2024 afin de définir la meilleure solution de transport pour les enfants et étudiants handicapés qui ont besoin d'être aidés pour se rendre sur leur lieu d'étude.



CHIFFRES 2023/2024

151 élèves transportés

5 familles défrayées pour le transport de leur enfant handicapé

ÉLABORER UN PLAN DE COMMUNICATION SUR L'ACCUEIL FAMILIAL DES PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

Direction référente :

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Directions associées :

Direction de la communication

Direction de l'attractivité et du développement des territoires

Partenaires :

SAAS -Établissements personnes âgées ou en situation de handicap



L'accueil familial de personnes âgées de plus de 60 ans et de personnes en situation de handicap de plus de 18 ans au domicile d'un accueillant familial est une offre d'hébergement intermédiaire entre le maintien à domicile et l'hébergement collectif en établissement. Il s'agit d'une solution souple permettant de répondre à des prises en charge durable ou d'accueil temporaire, à temps complet ou à temps partiel.

Le Département compte, en 2024, 142 accueillant(e)s familiaux(ales) disposant d'un agrément pour accueillir à leur domicile à titre onéreux une(des) personne(s) âgée(s) ou une(des) personne(s) handicapée(s).

Au regard de la baisse du nombre d'accueillant(e)s familiaux(ales) ces dernières années et de la volonté du

Département de développer ce dispositif, il est apparu nécessaire de revoir l'organisation du dispositif. Une réflexion est engagée sur le sujet.

Une aide pour le financement des travaux d'adaptation du logement a d'ores et déjà été créé en juin 2024.



RECRUTER ET ACCOMPAGNER DES PERSONNES EN CONTRAT AIDÉ OU EN SITUATION DE HANDICAP

Direction référente :

Direction des Ressources humaines et du dialogue social

Directions associées :

Direction de l'insertion, du logement et de l'emploi

Direction de la jeunesse et des collèves

Partenaire :

Cap Emploi Somme



Le recrutement de personnes en situation de handicap

L'action vise à développer un partenariat avec des organismes spécialisés dans le domaine du handicap pour diversifier les recrutements et concilier les besoins de la collectivité avec les candidats en situation de handicap.

En matière de recrutement, le Département a accueilli en contrat d'apprentissage une nouvelle personne bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) en septembre 2023.

Depuis 2017, 7 postes ont été créés de manière à accompagner spécifiquement des projets d'accueil ou de reconversion d'agent en situation de handicap. En 2023, 7 agents étaient employés sur ces postes.

CHIFFRES 2023/2024

212 bénéficiaires de l'obligation d'emploi au 31/12/2023 (203 au 31/12/2022)

2 725 effectif total rémunéré au 31/12/2023 (2 696 au 31/12/2022)

2 668 effectif en équivalent temps plein

23 520 € montant total des dépenses déductibles qui correspond aux dépenses auprès des établissements ou de services d'aides par le travail



Le recrutement et l'accompagnement socio-professionnel des personnes en contrats aidés

Le retour à l'emploi des BRSA est une priorité réaffirmée dans le Programme Départemental d'Insertion et le Pacte Territorial d'insertion pour la période 2022-2025.

L'administration départementale contribue à l'effort collectif en faveur de l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi et de leur insertion dans l'environnement économique en portant attention aux potentialités d'insertion dans les bassins d'emploi du département.

L'action consiste à recruter des salariés en contrats aidés, à les former et les accompagner de façon individuelle sur le plan socio-professionnel. Ces emplois sont très majoritairement localisés dans les collèges. Un plan de formation est élaboré et un accompagnement socio-professionnel est mis en œuvre avec les partenaires locaux et notamment l'Association de Promotion et de Formation à l'emploi (APFE).

À la fin de leur contrat, s'ils le souhaitent les salariés intègrent le vivier des suppléants.

En 2021, 20 emplois supplémentaires ont été créés, portant le nombre total d'emplois CUI PEC à 100 pour l'ensemble de la collectivité dont 73 réservés pour des recrutements en collège. Dans la continuité des actions de promotion du dispositif mené auprès des directions en 2021, la diversification des lieux et emplois d'accueil s'est maintenue en 2023 au sein des Directions des Archives départementales, de la Bibliothèque départementale

de la Somme et du service accueil-information-service de la direction des services des moyens généraux et de la logistique.



CHIFFRES 2023/2024

47 salariés en contrat aidé

14 renouvellements

30 primo-contrats

PROMOUVOIR LE RECRUTEMENT DANS LES MÉTIERS DU GRAND ÂGE

Direction référente :

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (Pôle Vie à Domicile et Pôle Établissement)

Directions associées :

Direction de l'insertion, du logement et de l'emploi

Partenaires :

France Travail, Région des Hauts de France, organismes de formation, professionnels du secteur



Depuis plusieurs années, les structures relevant de l'aide à domicile et des établissements pour personnes âgées font part de leurs difficultés à recruter des professionnels qualifiés. Des difficultés de remplacement, de fidélisation et un turn-over des personnels sont constatés dans les structures. Les conditions de travail et le manque de qualification dans le secteur du domicile constituent une des principales problématiques de recrutement.

Dans le but de valoriser les métiers du secteur pour soutenir le recrutement et accompagner les professionnels (formations, lutte contre les risques psycho-sociaux et pérennisation des emplois), le Département a validé, en décembre 2023, la mise en place d'un plan d'actions : il est constitué de 16 actions et 50 sous-actions.

Des actions favorisant la mobilité des professionnels des services d'aide à domicile ont été mises en place dans le cadre du plan d'actions sur l'attractivité : aide à l'acquisition de voitures et de vélos électriques pour les professionnels des services d'aide à domicile et élargissement des critères de « Solution Mobilité Emploi » aux auxiliaires de vie à domicile.

MISE EN ŒUVRE EN 2023/2024 PAR LE DÉPARTEMENT :

2023

2 sessions de portes ouvertes dans les établissements et services médico-sociaux du Département en mai et novembre 2023 :

- **100** structures mobilisées
- + de **700** participants

2024

3 forums départementaux des métiers adressés principalement aux collégiens en classe de 4^e et en ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire), aux élèves en IME (Instituts Médico-éducatifs), aux jeunes en formation en MFR, en école de la deuxième chance.

Ils ont permis aux jeunes et collégiens de mieux connaître les métiers de l'accompagnement en échangeant avec les professionnels.



RENFORCER LE PARTENARIAT AVEC LES GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION (GEIQ)

Direction référente :

Direction de l'insertion, du logement et l'emploi

Partenaires :

Groupeements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ), Groupement des Employeurs Agricoles de la Somme (GEA)



Les « groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification » (GEIQ) regroupent des entreprises qui, pour résoudre leurs problèmes de recrutement, parient sur le potentiel des personnes en difficulté d'accès à l'emploi. Les GEIQ embauchent directement les publics ciblés puis les mettent à disposition des entreprises adhérentes en organisant une alternance entre apprentissages théoriques et situations de travail concrètes.



Les GEIQ visent ainsi à permettre aux salariés d'acquérir une qualification reconnue et une réelle expérience professionnelle validée par des périodes en entreprises débouchant sur un emploi, tout en répondant aux besoins des entreprises adhérentes par le recrutement d'un personnel formé spécifiquement à leurs métiers.

Les réalisations 2023/2024

Le Département a apporté son soutien à 3 GEIQ :

- GEIQ A Domicile
- GEIQ Propreté
- GEIQ Construction

Il a par ailleurs maintenu et renforcé l'action Agri'Nov Emploi, portée par le Groupement des Employeurs Agricoles (GEA) sur les territoires Somme Santerre, Hauts de Somme, Picardie Maritime et 5 Vallées.

177 accompagnements ont été réalisés sur 139 accompagnements ont été conventionnés pour l'ensemble des GEIQ et GEA

88 personnes ont accédé à un emploi dans le cadre de l'accompagnement proposé par le GEA

64 recrutements ont été réalisés dans le cadre des accompagnements avec les GEIQ

Les perspectives

- **Maintenir l'appui aux GEIQ** en aidant au développement des liens entre les GEIQ et les prescripteurs que sont le CD 80, les partenaires associatifs et les structures de l'IAE
- **Prise de contact avec les autres GEIQ** présents dans le Département ou en cours d'implantation et notamment dans les filières en tension comme l'Hôtellerie Restauration
- **Maintien de l'action avec le GEA** sur les territoires des Hauts de Somme, Somme Santerre, 5 Vallées et de la Picardie Maritime. Enrichissement du réseau des ambassadeurs. Déploiement d'une nouvelle modalité d'accompagnement renforcé dans le cadre de la convention départementale pour l'insertion et l'emploi signée avec l'État

CONTRIBUER AU FINANCEMENT DES ATELIERS ET CHANTIERS D'INSERTION (ACI)

Direction référente :

Direction de l'insertion, du logement et de l'emploi

Direction associée :

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Partenaires :

Inter-réseau pour l'insertion par l'activité économique des Hauts de France

Structures de l'insertion par l'activité économique

DDETS

Mission Locale Picardie Maritime et Mission Locale Insertion Formation Emploi du Grand Amiénois

Instances de coordination :

Cellule de coordination DDETS / Département



Le Département soutient aux côtés de l'État, l'émergence de nouvelles structures de l'IAE et/ou le développement de nouvelles activités, en lien avec les secteurs porteurs du territoire. En matière de développement durable, les activités liées à l'environnement et à la collecte, valorisation et revente des déchets sont déjà investies par les ateliers et chantiers d'insertion.

Le Département a décidé d'augmenter le nombre de places financées au sein de ces ateliers, chantiers et entreprises d'insertion.

En 2023, le Département s'est inscrit dans le déploiement de nouveaux projets touchant des publics traditionnellement peu ciblés par l'IAE et a participé à la mise en place d'actions complémentaires telles que :

• Premières heures en chantier

Ce dispositif vise l'insertion des personnes en situation de très grande précarité (sans abris), au travers la reprise d'une activité progressive au sein d'un atelier et chantier d'insertion. Il s'adapte aux besoins et aux parcours de chaque personne grâce à un accompagnement renforcé de plusieurs mois amenant les personnes à passer de 4 heures à 20 heures de travail par semaine.

20 personnes ont été accompagnées pour 5 sorties positives :

- 2 en propreté en EI
- 1 en ACI en recyclerie
- 1 en ACI en collecte
- 1 en ACI sur l'atelier tri/valorisation

• Convergence

Ce dispositif vise à l'amélioration et la pérennisation de la situation des personnes en situation de grande exclusion par la co-construction et le renforcement de l'accompagnement proposé par le chantier d'insertion qui les accueille.



- 137 personnes ont été accompagnées par 4 ACI : Les Astelles, l'îlot, l'Apremis et la Maisonnée
- 27 porteurs d'ateliers et chantiers d'insertion ont été financés par le Département
- 2 associations intermédiaires et 7 entreprises d'insertion ont reçu un agrément de l'État
- 9 ACI ont proposé des activités en lien avec

le développement durable (environnement, recyclerie...), sur l'ensemble des structures financées par le Département

- 2 496 personnes ont accédé à un contrat à durée déterminé d'insertion (CDDI), dont 1 493 étaient initialement allocataires du RSA, ce qui représente 59,91 % de l'ensemble des salariés. La moitié d'entre eux a pu bénéficier d'une formation durant leur parcours d'insertion
- Les sorties
 - les sorties vers « l'emploi durable » (CDI, CDD ou missions d'intérim de 6 mois et plus) représentent 24 % des sorties de 2023
 - les sorties vers « un emploi de transition » (CDD ou période d'intérim de moins de 6 mois, contrats aidés chez un employeur de droit

commun, entrées en formation) représentent 43 % des sorties pour tous types de salariés

- les autres sorties (inactifs, demandeurs d'emploi) représentent 33% des sorties

Les perspectives 2024/2025

- Maintenir le soutien financier aux SIAE et les modalités de financement en fonction de nombre de BRSA
- Renforcer le nombre de sorties positives par le biais, notamment, du déploiement d'une action en partenariat avec l'IARIAE, visant la mise en place de passerelles entre les SIAE et les entreprises dites classiques

MOBILITÉ INCLUSIVE, ACCÈS À L'EMPLOI, À LA FORMATION ET AUX DROITS

Direction référente :

Direction l'insertion, du logement et de l'emploi

Partenaires :

État, Région Hauts-de-France



La mobilité reste le principal frein à l'accès aux droits et aux dispositifs d'insertion vers l'emploi et la formation.

Dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019, l'Etat a confié aux Régions et Départements la mise en œuvre des Plans d'Action en matière de Mobilité Solidaire (PAMS). Ces PAMS sont les schémas directeurs traitant de la mobilité des publics en situation de précarité : budgétaire, sociale, sanitaire, seniors isolés, jeunes en rupture et personnes en situation de handicap.

En lien avec ces PAMS, le Département, dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, a mis en place 3 plateformes mobilité solidaire sur les 3 bassins de mobilité conjointement définis avec les services de la Région Hauts-de-France.

Ces plateformes ont vocation à accueillir, diagnostiquer, informer, accompagner et orienter les publics définis comme prioritaires dans les PAMS et de centraliser l'ensemble des informations sur les aides et les dispositifs mobilisables dans le cadre de la mobilité inclusive.

Réalisations 2023/2024

- Mise en œuvre des plateformes mobilité solidaire sur le territoire départemental, via les deux opérateurs retenus en 2022 (Mob'In pour les bassins de mobilité Saint-Quentin Est Somme et Grand Amiens Grand Roye / Wimoov pour le bassin Littoral Sud) : plus de 150 personnes bénéficiaires
- Déploiement d'une offre de transport solidaire dans le cadre réglementaire des Transports d'Utilité Sociale pour garantir l'accès aux droits des personnes les plus empêchées au regard de leur manque de mobilité : 170 transports assurés

- Déploiement d'une offre solidaire de location de véhicules via la cession de véhicules réformés du Département auprès des garages solidaires volontaires
- Aides à l'investissement « projet mobilité afin de favoriser la mobilité des salariés au sein d'un ACI » : 7 projets ont été retenus pour 70 000 €
- Aides à l'investissement « mobilité locale et solidaire » afin d'accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre de solution de mobilité : 12 projets accompagnés pour 149 000 €





4

**FAVORISER LA
COHÉSION SOCIALE
ET LA SOLIDARITÉ
ENTRE LES
TERRITOIRES ET LES
GÉNÉRATIONS**



1

SOYONS SOLIDAIRES !

- Développer des actions autour du logement dans le cadre des fonds de solidarité logement
- Sensibiliser les ménages fragilisés sur la consommation durable, la qualité de l'air intérieur et les économies d'énergie dans le logement
- Aider à la rénovation énergétique des ménages les plus modestes
- Appel à manifestation d'intérêt pour des solutions innovantes permettant de bien vieillir à domicile
- Financer des travaux d'amélioration du domicile des seniors en faveur du maintien à domicile
- Encourager la mobilité solidaire
- Permettre aux élèves de 6^e les plus défavorisés d'accéder à un équipement informatique moderne
- Le bus de la PMI

2

ACCOMPAGNER LA REVITALISATION RURALE

- Accompagner les collectivités à dynamiser leur territoire, améliorer le cadre de vie
- Soutenir l'émergence de Pôles territoriaux de coopération économique

FAVORISER LA COHÉSION SOCIALE ET LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

1 - SOYONS SOLIDAIRES !

DÉVELOPPER DES ACTIONS AUTOUR DU LOGEMENT DANS LE CADRE DES FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Direction référente :

Direction de l'insertion du logement et de l'emploi



Le Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) 2022-2026 vise à déployer l'offre d'insertion par le logement pour des personnes en situation de précarité.

Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), outil financier de ce Plan, a connu, en 2022, puis en 2024, une évolution de son règlement d'attribution pour mieux correspondre à la réalité de vie des ménages en difficulté.

Les critères d'éligibilité ont été revus à la hausse pour permettre l'accès aux aides financières du FSL d'un plus grand nombre de ménages, ceux dont les ressources sont inférieures au seuil de pauvreté.

En 2023, les Territoires d'action sociale ont repris à leur charge le traitement des actions spécifiques. Ils exercent donc l'Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

CHIFFRES 2024

98 ménages orientés vers un ASLL (**274** en 2023)

SENSIBILISER LES MÉNAGES FRAGILISÉS SUR LA CONSOMMATION DURABLE, LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LE LOGEMENT

Direction référente :

Direction de l'insertion, du logement et de l'emploi

Direction associée :

Territoires d'action sociale

Partenaires :

SOLIHA, APREMIS



Le Fonds de Solidarité Logement finance deux actions destinées à accompagner les ménages en situation de précarité énergétique :

- Accompagnement Social Lié à l'Énergie (ASLE) porté par SOLIHA

Cette action vise à accompagner les personnes en situation de précarité énergétique au travers d'ateliers collectifs, de rencontres tripartites au domicile, de proposer selon le besoin un accompagnement soutenu sur plusieurs mois et de s'assurer a posteriori de la bonne appropriation des écogestes.

- Accompagnement au projet de travaux de réhabilitation de l'Habitat (PTRH) porté par APREMIS
Cette action a vocation à accompagner les personnes en situation d'habitat indigne vers une démarche de travaux de rénovation. L'accompagnement des ménages porte à la fois sur le volet technique mais aussi sur le volet social. Il s'agit de s'assurer que le ménage se projette correctement dans les engagements nécessaires à la réalisation des travaux.

CHIFFRES 2023/2024

Accompagnement Social Lié à l'Énergie (ASLE) porté par SOLIHA :

27 ateliers collectifs mis en place sur le territoire**165** ménages touchés**38** bénéficiaires d'un accompagnement approfondi

Accompagnement au projet de travaux de réhabilitation de l'Habitat (PTRH) porté par APREMIS :

11 ménages accompagnés

SENSIBILISER LES MÉNAGES FRAGILISÉS SUR LA CONSOMMATION DURABLE, LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR ET LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE DANS LE LOGEMENT

Direction référente :

Direction de l'insertion, du logement et de l'emploi

Direction associée :

Direction de la communication

Partenaires :

Agence nationale pour l'habitat (ANAH) – délégation locale

Direction Départementale des Territoires et de la Mer, opérateurs agréés par l'État



Cette action s'inscrit dans le cadre de FranceRenov (service public de la rénovation) porté par l'État et les collectivités locales et piloté et financé par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH).

Le Programme MaPrimRenov' Sérénité est l'un de ces dispositifs. Il a pour objectif de faciliter le financement de la rénovation énergétique des logements individuels des propriétaires occupants aux revenus modestes.

Le Département finance une aide forfaitaire complémentaire aux aides MaPrimRenov' Sérénité de l'ANAH.

L'aide est modulée en fonction du revenu des ménages, soit 1 000 € pour ceux aux ressources modestes et

1 500 € pour les très modestes (selon les plafonds de l'ANAH). Le montant des aides avait été doublé en 2022 pour prendre en compte l'augmentation des coûts de l'énergie et des matériaux.

CHIFFRES 2024**361** aides accordées pour un montant de **431 902 €****2023 : 262** pour un montant de **329 203 €****2022 : 335** pour un montant de **252 238 €****2021 : 222** pour un montant de **150 300 €**

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR DES SOLUTIONS INNOVANTES PERMETTANT DE BIEN VIEILLIR À DOMICILE

Direction référente :

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Direction associée :

Territoires d'action social

Partenaires :

SAAD, établissements personnes âgées ou en situation de handicap, associations



Deux appels à manifestation d'intérêt pour la promotion de « solutions innovantes permettant de bien vieillir à domicile » ont été lancés par le Département : en 2019 pour les personnes âgées et en 2021 pour les personnes handicapées.

13 projets ont été retenus parmi lesquels figurent à titre d'exemples des projets de pilotage et de mise en œuvre de solutions d'accompagnement des aidants, des projets de coordination des services, des projets de services de répit, de formation des auxiliaires de vie ou de lutte contre la fracture numérique et l'isolement social.

Pour poursuivre l'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et favoriser l'inclusion dans la vie sociale, culturelle, le département a lancé un nouvel appel à projets permanent sur 2024 et 2025 : 2 M€ dont 800 K€ en 2024 sur 3 thématiques :

- Actions de proximité favorisant le maintien à domicile ou l'inclusion dans la société des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap
- Actions en faveur du répit des aidants
- Actions de communication, d'information et de sensibilisation en direction des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des proches aidants

MARS 2024

13 projets soutenus pour **262 000 €**

2 autres périodes d'étude des dossiers seront organisées en septembre 2024 et en mars 2025



FINANCER DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU DOMICILE DES SENIORS EN FAVEUR DU MAINTIEN À DOMICILE

Directions référentes :

Direction de l'insertion du logement et de l'emploi

Direction de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées

Directions associées :

Direction de la Communication

Territoires d'action sociale

Mission audit et qualité

Partenaires : ANAH délégation locale - DDTM Service habitat et construction - Bureau de l'habitat privé - Opérateurs agréés par l'État - Financeurs des aides aux travaux d'adaptation



Les résidences principales des seniors (86% du parc) sont de construction ancienne (70% avant 1975) et souvent peu adaptées.

Cette action a pour objet de compléter les aides financières existantes (ANAH et autres partenaires) pour faciliter la réalisation de travaux d'adaptation du logement principal pour les personnes aux ressources modestes et très modestes (critères ANAH).

Afin de promouvoir le dispositif d'aide du Département, un flyer de communication a été réalisé en 2021 et diffusé à l'ensemble des partenaires. Il est depuis régulièrement actualisé.

CHIFFRES 2024

234 projets financés pour un montant de **400 073 €**

2023 : 146 pour un montant de **165 339 €**

ENCOURAGER LA MOBILITÉ SOLIDAIRE

Direction référente :

Direction de l'insertion, du logement et de l'emploi



Afin d'apporter une solution aux personnes rencontrant des problématiques de mobilité pour accéder et se maintenir dans l'emploi, du fait de l'absence de véhicule ou de l'immobilisation de celui-ci, le Département décidé en septembre 2023 la mise en place d'un dispositif « loueur social » devant permettre aux personnes en situation financière précaire, de disposer d'un service de location de véhicules, disponibles rapidement et à tarifs réduits.

Le principe : mettre des véhicules réformés du Département à disposition des garages solidaires présents sur le territoire en vue de constituer une flotte de véhicule facilement accessible.

Avec la cession de ces véhicules, le Département impulse ainsi le développement d'une solution de loueur social à

l'échelle du territoire, tout en contribuant à l'insertion des allocataires du RSA recrutés dans le cadre des chantiers d'insertion supports des garages solidaires

EN 2024

Une première expérimentation de ce dispositif est en cours avec deux garages solidaires :

- le Garage de l'Avenir porté par Amiens Avenir Jeunes : **2** véhicules cédés : un roulant et un pour pièces détachées
- le garage Saint-Jean Mobilité, nouvel atelier et chantier d'insertion (ACI) sur le territoire Hauts de Somme : **4** véhicules cédés : **3** véhicules mis à disposition des publics en situation de grande précarité et **1** véhicule utilisé pour pièces détachées.

Les premiers retours montrent que les véhicules sont majoritairement utilisés par les salariés des métiers de l'aide à domicile.

PERMETTRE AUX ÉLÈVES DE 6^E LES PLUS DÉFAVORISÉS D'ACCÉDER À UN ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE MODERNE

Direction référente :

Direction de la jeunesse et des collèges

Partenaires :

Collèges



Le Département propose depuis quelques années des aides pour un équipement informatique à destination des collégiens afin de leur permettre d'étudier dans les meilleures conditions.

- Subvention pour l'acquisition d'un ordinateur pour les élèves de 6^e :
Aide de 200 € maximum aux familles les plus démunies, dont les enfants fréquentent le collège, pour l'acquisition d'un ordinateur neuf ou reconditionné, fixe ou portable.

- Attribution d'un ordinateur reconditionné pour les élèves de 6^e bénéficiaires de la bourse de l'État à l'échelon 3 :

Il s'agit d'attribuer un set informatique complet d'ordinateur fixe reconditionné aux familles les plus démunies qui ne peuvent pas faire l'avance des frais pour l'achat d'un ordinateur.

CHIFFRES 2023-2024

374 ordinateurs attribués

Budget : **64 385 €**



LE BUS DE LA PMI

Direction référente :

Direction enfance et famille

Partenaires :

Mairies



En certains lieux du département les usagers peuvent se trouver en difficulté pour aller consulter pour leur enfant jusqu'à 6 ans, et les femmes peuvent avoir besoin de consulter une sage-femme.

Le bus PMI offre un service de proximité de consultation maternelle et infantile aux populations des communes parfois éloignées des lieux ressources en soins.

Depuis 2018, il sillonne le département et se rend à des dates prévues dans les communes partenaires.

CHIFFRES 2024

24 communes desservies

684 enfants et **64** femmes bénéficiaires d'une consultation PMI proche de leur domicile



COUP DE POUCE

Allocation départementale de scolarité

Le Département attribue chaque année une allocation départementale de scolarité (ADS) aux collégiens ainsi qu'aux élèves de 4^e et 3^e de l'enseignement professionnel technique ou agricole ayant la qualité de boursiers de l'État, résidant dans la Somme et qui en font la demande.

Ces élèves bénéficient d'un tarif minoré de restauration scolaire de 2,70 € au lieu de 3,10€.

Pour l'année scolaire 2023/2024 :

7 016 aides attribuées

Montant total de 871 975 €

Taux de bénéficiaires de l'ADS : 25%

2 - ACCOMPAGNER LA REVITALISATION RURALE

ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS À DYNAMISER LEUR TERRITOIRE, AMÉLIORER LE CADRE DE VIE

Direction référente :

Direction de l'attractivité et du développement des territoires



Afin de poursuivre le déploiement d'une politique de solidarité territoriale volontariste auprès de l'échelon communal, le Département met en œuvre un fonds d'appui mobilisable par l'ensemble des communes samariennes sur la période 2022-2024.

- Fonds d'appui aux communes en 2023 :
299 dossiers subventionnés pour un montant total d'aide de 12 307 840 €
- Fonds attractivité des communes labellisées « Petite villes de demain » et des bourgs structurants samariens en 2023 :
8 dossiers subventionnés pour un montant total d'aide de 3 211 691 €
- Soutien aux équipements sportifs en 2023 :
92 dossiers subventionnés pour un montant total d'aide de 13 998 639 €



SOUTENIR L'ÉMERGENCE DE PÔLES TERRITORIAUX DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE

Direction référente :

Direction de l'insertion, du logement et de l'emploi

Partenaires :

Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, Institut Godin, Initiative Somme
France Active Picardie, CGPME, autres collectivités



Dans le cadre de son Plan départemental d'insertion 2022-2025, le Département a souhaité encourager et soutenir les dynamiques territoriales créatrices d'innovation sociale et d'emplois au profit des publics les plus fragiles.

LA cette fin un appel à manifestation d'intérêt « Soutien à l'émergence des Pôles Territoriaux de Coopération Économique (PTCE) » a été lancé en juin 2022 afin de faire émerger des dynamiques territoriales favorisant la construction de projets innovants en réponse à des besoins territoriaux à forte utilité sociale, créateurs d'emplois pour les publics qui en sont le plus éloignés.

Deux projets retenus pour une mise en œuvre sur deux années 2023 et 2024 : Valorizons et une ville idéale

Le projet « La ville idéale », également lauréat de l'appel à projets national « PTCE émergents » en 2023, s'est rapidement structuré : augmentation du nombre d'acteurs impliqués, installation de la méthodologie de projet, promotion du dispositif à l'échelle du territoire, identification et mise en œuvre de premiers projets, mobilisation d'autres partenaires financeurs potentiels

afin d'assurer la pérennité du dispositif, etc.

La structuration de la démarche s'est traduite par la création d'une association ad hoc afin d'assurer le portage du PTCE : l'association KatalyZe. Pour d'autres, le travail d'ingénierie se poursuivra en 2024 afin d'en évaluer l'opportunité, la faisabilité et d'en préciser le portage juridique et économique (tiers lieu aidance, conciergerie solidaire, supermarché de seconde main, etc.).

Deux événements organisés par ce PTCE ont, par ailleurs, réuni entre 150 et 200 acteurs chacun venus d'horizons divers, ce qui témoigne de la dynamique partenariale.

En 2024, trois projets mêlant recyclage et insertion impulsés par ce PTCE rentrent, ou vont rentrer, dans une phase opérationnelle :

- COP'O** : production de litière pour chevaux en carton recyclé
- RECYCL'AIDES** : reconditionnement d'aides techniques de seconde main
- PRECIUS PLASTIC** : fabrication de meubles en série en plastique recyclé





5 ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT VERS L'ÉCO- RESPONSABILITÉ



1

CONSOMMER MOINS ET MIEUX : ÉCONOMISER LES RESSOURCES

- Économiser le papier et développer la dématérialisation et les pratiques d'impression économes
- Généraliser les équipements hydro-économes dans les bâtiments administratifs et les collèges gérés par le Département
- Poursuivre la démarche autour de la gestion différenciée du domaine routier et fluvial
- Une gestion plus vertueuse de l'entretien et la modernisation des routes
- Valorisation du mobilier en fin de vie
- Assurer la valorisation des équipements informatiques usagés
- Utilisation de matériaux/matières premières recyclés ou issus du réemploi/reconditionnement
- Mettre en place une politique d'achat responsable (sobriété, clauses et critères environnementaux...)

2

ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS

- Développer les circuits alimentaires de proximité

3

SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Élaborer le bilan carbone
- Démarche « département 3.0 »
- Soutenir les éco-festivals

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT VERS L'ÉCO-RESPONSABILITÉ

1 - CONSOMMER MOINS ET MIEUX : ÉCONOMISER LES RESSOURCES

ÉCONOMISER LE PAPIER ET DÉVELOPPER LA DÉMATÉRIALISATION ET LES PRATIQUES D'IMPRESSION ÉCONOMES

Direction référente :

Direction des systèmes d'information et du numérique



Dans le but de répondre aux exigences de la Loi sur la transition énergétique qui a imposé aux collectivités un objectif de réduction des papiers bureautique de 30%, le Département dématématise progressivement depuis 2016 ses procédures en interne, sans incidence sur les pratiques des usagers.

Quelques mesures mises en place :

- le service Imprim'express qui permet aux services de faire effectuer tous types de reprographie et de les recevoir dans un délai réduit
- l'impression recto-verso et noir et blanc par défaut sur les imprimantes multifonctions
- la poursuite de la dématérialisation

Par ailleurs, la gestion des impressions avec l'outil Watchdoc a été expérimentée en 2021 puis déployée dans l'ensemble des services à partir de 2022. Cet outil permet d'éviter les impressions inutiles et de supprimer les files d'impression. Les premiers chiffres sont encourageants avec une baisse moyenne de 17% des impressions.



Suivi de la consommation de papier en tonnes :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Dans les services	27	29	24,3	20,2	23,4	20,6	20,5	19,9
À l'imprimerie	15,3	19,6	18,6	14,7	17	13,7	17	18,3

GÉNÉRALISER LES ÉQUIPEMENTS HYDRO-ÉCONOMES DANS LES BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS ET LES COLLÈGES GÉRÉS PAR LE DÉPARTEMENT

Direction référente :

Direction des bâtiments départementaux



Dans un souci de réduction des consommations d'eau et des dépenses afférentes, le Département a décidé de procéder, au fur et à mesure des projets de travaux sur ses bâtiments, à l'équipement d'installations sanitaires avec des solutions économes en eau.

- 2020
Collège de Rivery : sanitaires raccordés à une récupération d'eau de pluie
- 2022
Collège Alain Jacques à Ailly-le-Haut-Clocher réhabilité et doté d'équipements hydro-économes
- 2023
Nouveau bâtiment sur le site de Glisy, qui accueille les services de l'agence de travaux spécialisés, du laboratoire des routes et du secteur centre du service de la maintenance, est équipé d'une récupération d'eau de pluie, destinée à alimenter les sanitaires, et de robinets hydro-économes
- 2025
Le projet de construction de la nouvelle bibliothèque départementale intégrera, comme le nouveau bâtiment de Glisy, une gestion de l'eau optimisée



COUP DE POUCE

Distribution de kits hydro-économes et aide à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

Afin de répondre aux enjeux de la préservation de la ressource en eau, le Département de la Somme a mis en place un « Plan Eau » qui se traduit par des actions concrètes visant à organiser la sobriété des usages de l'eau, optimiser sa disponibilité et permettre à tous les Somariens de réaliser des économies sur leurs factures.

Deux nouveaux dispositifs pour 2024

- l'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie 50% du prix d'achat TTC (limité à 150 € pour l'achat d'un collecteur d'eau de pluie hors sol ou enterré de 200 L minimum et à 500 € pour l'achat de cuve enterrée de 2 000 L minimum)
- la distribution de 3 000 kits « économie d'eau » en priorité aux publics repérés par les équipes sociales du Département et ses partenaires intervenant en matière de logement.

50% d'économie d'eau estimée



POURSUIVRE LA DÉMARCHE AUTOUR DE LA GESTION DIFFÉRENCIÉE DU DOMAINE ROUTIER ET FLUVIAL

Direction référente :

Direction des routes et des mobilités

Partenaire :

Direction du fleuve et des ports



Dans le cadre de la gestion raisonnée des espaces le long des routes départementales, les services du Département n'utilisent plus de produits phytosanitaires et adaptent le fauchage des dépendances.

Les deux premières coupes sont effectuées dans le strict respect des besoins sécuritaires (une passe suivant la largeur de l'outil ainsi que les dégagements de visibilité), la troisième est réalisée début septembre, après la période de nidification et floraison.

Cette démarche de gestion raisonnée se concrétise également par l'utilisation de plantes couvre-sol en pied d'équipement routier et par l'utilisation d'eau sous pression pour le nettoyage des panneaux.

Après l'expérimentation de l'utilisation d'une machine pour faucher sous les glissières de sécurité, six machines ont été achetées depuis 2019.

En matière de communication, des panneaux ont été posés le long des routes, des flyers sur le fauchage raisonné et des fiches d'actions pour lutter contre les plantes invasives ont été élaborées.

Une nouvelle expérimentation sur le fauchage tardif raisonné a été lancée sur 2023-2024. Elle vise à retarder la première coupe de sécurité à mi-mai, ce fauchage intervient alors une fois le pic de croissance de l'herbe atteint. Une telle pratique mise en place dans d'autres départements, a montré que la repousse de la végétation était alors ralentie et que, dans certaines situations, la seconde passe de sécurité de juillet pouvait alors être évitée.



FOCUS

Éco-pâturage le long du fleuve Somme et dans les espaces naturels sensibles (ENS)

Le Département a lancé le développement de l'éco-pâturage en 2019 sur le talus du pendu à Amiens afin de réduire les interventions humaines et l'usage des moyens mécaniques.

Cette démarche s'est étoffée à partir de 2021 avec de nouveaux sites.

En 2024, ce sont 10 zones sur près de 10 ha qui bénéficient de l'éco-pâturage :

- talus de l'écluse de Lamotte-Brebière, moutons Soay
- talus du bras Baraban, Amiens, moutons Ouessant et Soay
- talus du bras du pendu, Amiens, moutons Soay et chèvres
- îlot de Long, moutons Boulonnais
- contre halage, rive gauche de Pont-Remy, moutons Boulonnais

- îlot de l'écluse de Pont-Remy, moutons Ouessant
- francs bords de Boismont et casier de stockage du Crotoy sur 3 sites : zones de replis pour les jeunes ovins et les troupeaux lors des grandes marées (éleveurs agneaux AOP Baie de Somme)
- zone de stocks des bouées, Saint-Valery-sur-Somme, chèvres



UNE GESTION PLUS VERTUEUSE DE L'ENTRETIEN ET LA MODERNISATION DES ROUTES

Direction référente :
Direction des routes et des mobilités



Réduire l'impact environnemental dans le cadre de la construction ou la rénovation des routes :



C'est l'objectif du pacte d'engagement signé en 2023 par le Département de la Somme, l'Institut des routes,

des rues et des infrastructures pour la mobilité (IDRRIM) et de nombreux professionnels du secteur.

Pour réduire l'impact des chantiers, ce pacte vise :

- à **libérer l'innovation** : marchés publics d'innovation, ouvert à variantes pour permettre aux entreprises de proposer des techniques nouvelles et vertueuses.
- à **réemployer** au maximum les matériaux lors de la déconstruction d'une route et limiter le recours aux matériaux de carrière.
- à **étendre les bonnes pratiques** : réduction de la température de fabrication du bitume, techniques à froid, à émulsion...



Les engagements de ce pacte se traduisent par la mise en œuvre d'actions concrètes comme :

- des taux d'agréats d'enrobés incorporés dans les couches bitumineuses (objectif national 25% en 2025). Le Département de la Somme a atteint les 30% en 2023 dans les couches de roulement et 40% dans les couches d'assise
- l'utilisation de graves recyclées en substitution des graves non traitée
- la proposition de solutions innovantes par les entreprises
- recyclage et réutilisation de l'ancienne chaussée (retraitement en place au liant hydraulique ou au liant hydrocarboné)

- tous les enrobés appliqués sur les chantiers depuis 2023 sont dit « tièdes », c'est-à-dire qu'ils sont fabriqués avec une réduction de température de l'ordre de 30 à 40°C
- la totalité des enduits superficiels d'usure (ESU) sont réalisés avec de l'émulsion de bitume (température d'application 60°C contre 180°C pour du bitume fluxé)
- la grave émulsion (technique à froid) est davantage valorisée dès que cela est possible
- évolution des postes thermométriques avec la mise en place en 2024 de 2 stations météo à transmission de données automatique (2 autres seront achetées en cours d'année)
- dès que cela est possible, un maximum de marchés est ouvert à variante
- la régie travaux routiers utilise maintenant une part très importante de peinture aqueuse (93,5%)



Chiffres de l'ensemble des matériaux issus du réemploi :

2021			2022			2023		
Au moins 50% (60%) en masse de l'ensemble des matériaux issus du réemploi								
Tonnage			Tonnage			Tonnage		
Global	Recyclage	Taux	Global	Recyclage	Taux	Global	Recyclage	Taux
98 961	26 967	27,25%	122 502	23 567	19,24%	88 137	30 042	34,09%

Modernisation	51,62%
Entretien	18,41%

Modernisation	43,26%
Entretien	15,32%

Modernisation	50,97%
Entretien	32,28%

Au moins 20% (30%) en masse des matériaux utilisés dans les couches d'assise issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage des déchets								
Tonnage			Tonnage			Tonnage		
Global	Recyclage	Taux	Global	Recyclage	Taux	Global	Recyclage	Taux
57 285	18 450	32,21%	85 910	15 554	18,11%	40 217	18 108	45,02%

Au moins 10% (20%) en masse des matériaux utilisés dans les couches de surface issus du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage des déchets								
Tonnage			Tonnage			Tonnage		
Global	Recyclage	Taux	Global	Recyclage	Taux	Global	Recyclage	Taux
41 676	8 517	20,44%	38 772	8 013	20,67%	47 920	11 934	24,90%



FOCUS

Dégivrage des routes : utilisation raisonnée du sel

Afin d'éviter un surdosage pour la faune et la flore et d'optimiser la quantité de sel épandue sur la chaussée pendant la période hivernale, le Département a mis en place, depuis 2022, une procédure de contrôle interne par le laboratoire routier qui permet de vérifier le dosage des saleuses.

- en 2023, 11 saleuses ont été vérifiées et étalonnées avec l'appui du garage départemental
- en 2024, c'est 15 saleuses qui ont été étalonnées
- en moyenne, un hiver courant nécessite 4 000 tonnes de sel



VALORISATION DU MOBILIER EN FIN DE VIE

Direction référente :
Direction des moyens généraux et de la logistique



Afin de répondre à l'objectif de développement de l'économie circulaire, lors de déménagements, la direction des services moyens généraux et de la logistique du Département récupère du mobilier :

- si celui-ci est en bon état, il est stocké pour être réinstallé dans les directions demandeuses et une mise à jour de l'inventaire est faite. Cela évite de consommer du matériel neuf
- si celui-ci est en mauvais état, il est donné à une structure d'insertion, les Astelles. Cette association recycle les matières premières en partenariat avec VALDELIA. Certains meubles sont remis en état puis vendus. Les autres sont valorisés ou recyclés en Matières Premières Secondaires (MPS) qui serviront à créer de nouveaux produits.



En 2024 :
205 mobiliers réformés

ASSURER LA VALORISATION DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES USAGÉS

Direction référente :
Direction des moyens généraux et de la logistique



Le Département a souhaité poursuivre et améliorer la collecte spécifique des déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E), en développant une filière de réemploi pour le matériel informatique et favoriser ainsi l'insertion socioprofessionnelle tout en réduisant la production de déchets.

Un partenariat a été établi avec l'association Synapse 3i, structure d'insertion, qui procède depuis 2017 à l'enlèvement du matériel informatique. Les cartouches d'encre usagées sont également collectées en interne pour recyclage par un prestataire extérieur.

En 2024 :
665 équipements démantelés

Type	Démantelés
PC portable	391
Unité centrale	9
Écran	17
Smartphone	222
Ipad/tablette	15
Imprimante	8
Scanner	1
Vidéo	2
Total	665

UTILISATION DE MATÉRIAUX/MATIÈRES PREMIÈRES RECYCLÉS OU ISSUS DU RÉEMPLOI/RECONDITIONNEMENT

Direction référente :
Direction des moyens généraux et de la logistique



Le département fournit à ses agents des vêtements de travail et équipements de protection adaptés aux missions de chacun par le biais d'un accord cadre notifié en 2023.

Afin de répondre aux obligations fixées dans le cadre de la loi AGECE (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire)

qui impose l'utilisation de produits intégrant un certain pourcentage de matière recyclée ou issu du réemploi :

- 23 articles textile comportent des fibres recyclées sur les 71 articles référencés soit 33%
- 66 articles de fournitures administratives sur 395 répondent aux exigences de la loi AGECE soit 16.7%

METTRE EN PLACE UNE POLITIQUE D'ACHAT RESPONSABLE (SOBRIÉTÉ, CLAUSES ET CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX...)

Directions référentes :

Direction des Finances et de la commande publique et toutes les directions acheteuses



Dans un cadre budgétaire contraint, l'achat public est devenu un véritable enjeu de performance économique pour les collectivités.

L'Assemblée départementale a adopté à l'unanimité le 4 avril 2022 des orientations générales en termes d'achats publics du Département de la Somme 2022/2024 :

1. Un achat public performant structuré autour d'une organisation efficiente
2. Un achat public au service d'un développement économique responsable du territoire
3. Un achat public au service de l'insertion et de l'inclusion sociale
4. Un achat public au service de la transition écologique

Des actions opérationnelles déclinant les orientations générales ont été mises en place tout au long de l'année 2024, notamment, dans le cadre du développement durable :

- poursuite de la mise en œuvre des clauses sociales et

environnementales et/ou critères environnementaux et de performance sociale dans les marchés

- lancement de procédures de marchés publics réservées aux structures de l'Insertion par l'Activité Économique ainsi qu'aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ou aux Entreprises Adaptées (EA)
- poursuite de la mise en œuvre des mesures relatives à l'obligation de recourir à une part de fournitures intégrant des matières recyclées ou issue du réemploi dans les marchés publics, conformément à la loi AGECE
- mise en place de groupements d'achats importants notamment dans le but de bénéficier de meilleures conditions tarifaires et plus particulièrement sur les prestations de maintenance bâtimementaires avec le SDIS80
- élaboration du premier Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) du Département de la Somme

LA COMMANDE PUBLIQUE DÉPARTEMENTALE, C'EST :

100 M€ par an environ

+ de **50 000** heures de travail générées par la clause sociale

Un nombre croissant de marchés intégrant les exigences environnementales (+ de 50% en moyenne)

	2022	2023	2024
Nombre de marchés intégrant des exigences environnementales	90	98	71
Pourcentage	54%	48%	48%
Nombre de marchés intégrant des clauses sociales	40	40	66
Pourcentage	24%	20%	60%

En 2024, élaboration du 1^{er} SPASER du Département

Le département a élaboré son premier Schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER) afin de répondre à l'obligation de l'article L2111-3 du code de la commande publique.

Celui-ci a été adopté par l'assemblée délibérante en septembre 2024.

LE SPASER, C'EST :

- un **DOCUMENT DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE** dont l'objectif principal est d'encourager l'intégration de considérations sociales et écologiques dans les marchés publics, afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du développement durable
- un **LEVIER PUISSANT DE LA TRANSITION** vers une économie plus durable et inclusive

2 - ACCÉLÉRER LE DÉVELOPPEMENT DES CIRCUITS COURTS

DÉVELOPPER LES CIRCUITS ALIMENTAIRES DE PROXIMITÉ

Directions référentes :

Direction de l'attractivité et du développement des territoires
Direction de la jeunesse et des collèves



Dans le cadre de sa politique de développement agricole, et afin d'accroître la valeur ajoutée dans les exploitations agricoles, le Département poursuit son accompagnement du développement des circuits courts et de la consommation de produits locaux dans la restauration collective (collèves, établissements médico-sociaux, restaurants...) et auprès des particuliers.

La crise sanitaire de 2020 et l'inflation des prix alimentaires depuis 2021 ont orienté le Département vers des actions alliant la lutte contre la précarité alimentaire et un soutien renforcé aux agriculteurs.

De nombreuses actions ont été menées en 2024 :

- la première participation du Département de la Somme au Salon International de l'Agriculture en tant qu'exposant lors duquel une vingtaine de producteurs locaux, dont certains très engagés en circuits courts, ont pu présenter leur travail



- Après l'événement fêtant les 10 ans de la démarche de Somme-Produits Locaux en mai 2023, la réflexion s'est poursuivie pour son développement futur par des ateliers participatifs réunissant les différents acteurs de la filière des circuits alimentaires de proximité

- La promotion de la plateforme Approlocal-Somme pour l'approvisionnement direct de la restauration collective



- Le soutien financier renforcé à SOLAAL Hauts-de-France dans sa lutte contre le gaspillage alimentaire des productions agricoles dans le département de la Somme et par la redistribution de ces produits aux associations caritatives locales ;
- l'ingénierie territoriale aux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) des collectivités : accompagnement des études économiques de la CC2SO (Communauté de communes Somme Sud-Ouest), du diagnostic d'Amiens Métropole et de celui du PNR Baie de Somme Picardie
- La communication sur toutes les initiatives favorisant les circuits courts et la juste rémunération des producteurs locaux
- l'expérimentation d'un programme de formation « des produits de qualité dans l'assiette de nos aînés » pour des chefs de cuisine des EMS volontaires

CHIFFRES 2024 :

Achats sur la plateforme Approlocal-Somme : **2 902 106 €** soit **+ 32%** par rapport à 2023 :

- dont les achats des collèves (57%) : **1 645 228 €** de commandes sur Approlocal (soit **+ 22%** par rapport à 2023)
- dont les achats des établissements médico-sociaux (EMS) (2%) : **110 616 €** soit **+ 15 %** par rapport à 2023

Nombre d'AMAP dans la Somme : **18** (sur **106** au total dans les Hauts-de-France)



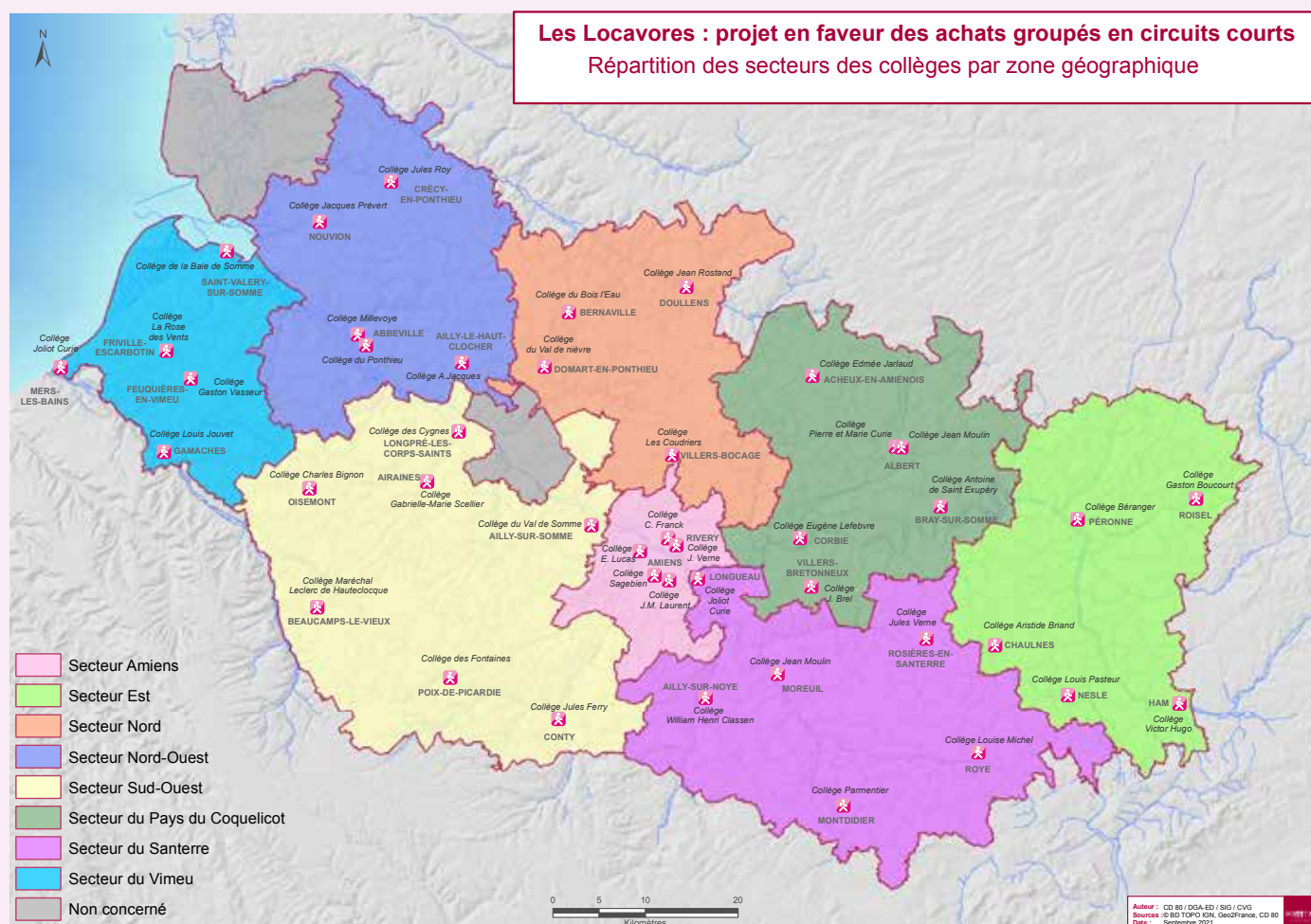
Les circuits courts dans les restaurants scolaires :

En 2024, la quasi-totalité des collèges publics de la Somme se sont engagés dans la démarche d'approvisionnement en circuits courts. Fruits, légumes, viandes et produits laitiers en circuit court représentent aujourd'hui plus de 30 % en moyenne des achats alimentaires des collèges, un chiffre en constante augmentation.

Les achats en produits locaux continuent chaque année de progresser : ils ont triplé en deux ans pour s'élever à près d'1,4 million d'euros en 2023 ! Certains collèges sont déjà à plus de 50 ou 60 ou 70 % de commandes en circuit court ! Cette forte progression s'explique par plusieurs facteurs :

- une collaboration étroite avec la Chambre d'Agriculture de la Somme (plateforme Approlocal)
- un partenariat avec un prestataire extérieur dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire avec un accompagnement soutenu de trois collèges par année scolaire

- un dispositif d'aide financière qui soutient les initiatives en termes d'achats en circuits courts
- une évolution de la Direction de la Jeunesse et des collèges : mise en place d'un pôle restauration composé de deux coordinateurs de la restauration, anciens chefs de cuisine. Répartition des 48 collèges en 8 secteurs pour faciliter l'accompagnement des équipes sur le terrain



ÉVÉNEMENT : DISTRIBUTION DE 20 000 PANIERS SOLIDAIRES ET 100 % LOCAL

Pour faire face au contexte inflationniste, le Département a souhaité soutenir les ménages samariens les plus précaires confrontés à une hausse des prix des denrées alimentaires.

Ainsi aux côtés de l'association SOLAAL Hauts-de-France, association reconnue d'intérêt général dont la mission est de faciliter et d'organiser les dons des filières agricole et alimentaire, et de la Chambre d'agriculture de la Somme, le Département de la Somme a souhaité accompagner la mise en place d'une distribution de « paniers solidaires ».

Cette opération solidaire a pour objectifs :

- la distribution de denrées alimentaires aux samariens bénéficiaires des associations d'aide alimentaire
- le soutien aux filières agricoles en favorisant l'approvisionnement en produits locaux de la Somme pour la composition des paniers.

Du 20 mai au 15 juin 2024, ce ne sont pas moins de **20 000** paniers qui ont été distribués aux familles les plus démunies.

D'une valeur de **15 €**, ils étaient composés de produits agricoles dont la sélection a été réalisée en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de la Somme et financés par le Département.

CHIFFRES CLÉS

Budget alloué à l'opération : **300 000 €**

7 associations nationales mobilisées en local pour la distribution

23 producteurs locaux partenaires issus de la SAS Somme Produits Locaux



3 - SENSIBILISER AUX ENJEUX DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ÉLABORER LE BILAN CARBONE

Directions référentes :

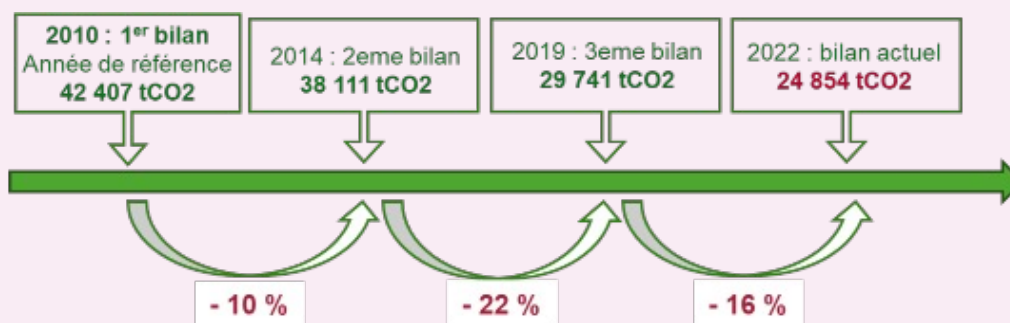
Direction Générale des services, mission transition écologique



La loi Grenelle II a rendu obligatoire la réalisation d'un bilan carbone pour les collectivités de plus de 50 000 habitants tous les 3 ans.

Ce bilan a pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) d'une structure pour identifier et mettre en œuvre des pistes de réduction de ces émissions.

En 2023, le département a réalisé son 4^e bilan prenant en compte les données 2022 :



Le Département a réduit ses émissions de GES de 42% par rapport à 2010, reflet des efforts mis en œuvre dans les différents services depuis maintenant plus de 10 ans : vaste programme de rénovation des bâtiments des collèges, gestion réfléchie des consommations et dépenses d'énergie, sobriété dans la gestion des ressources et achats, efforts pour réduire les déplacements ou les rendre plus vertueux...

Perspectives :

Afin d'accentuer les mesures de réduction de ses émissions de GES, le

Département élabore une feuille de route départementale de la transition écologique à l'horizon 2030.

Cet outil stratégique, construit sous la forme d'un plan d'actions, permettra de traduire l'ambition du Département à participer activement à la lutte contre le dérèglement climatique.

Cette feuille de route sera soumise à l'approbation de l'Assemblée départementale au printemps 2025.



DÉMARCHE « DÉPARTEMENT 3.0 »

Direction référente :

Direction des systèmes d'information et du numérique

Directions associées :

Toutes les directions du Conseil départemental



Le projet « Département 3.0 » déployé dans la collectivité depuis 2016 vise à appréhender les attentes des usagers et améliorer la qualité des services rendus, en dégageant du temps pour travailler sur le cœur des missions de la collectivité.

La simplification des procédures, l'interactivité, la dématérialisation des documents, la suppression des pièces redondantes constituent dorénavant le cadre de travail.

Pour chaque agent, le temps gagné à ne pas remplir des formulaires, à ne pas traiter des masses de papier, à ne pas recopier des bases de données sur d'autres bases de données, à ne pas rechercher dans des dossiers papiers, constitue du temps et de l'énergie supplémentaires au profit des habitants de la Somme.

Aussi, « Département 3.0 » vise deux objectifs essentiels et concrets : la simplification et la modernisation du travail des services, la simplification et l'accélération des relations entre les usagers et le Conseil départemental.

Quelques projets réalisés en 2023/2024 :

- poursuite de l'aménagement des salles de formation/ réunion
- poursuite de la mise en œuvre de la GED (gestion électronique des documents) à la direction générale adjointe en charge des solidarités et de l'insertion ;
- poursuite de la gouvernance transversale RGPD (réglementation générale sur la protection des données), du recueil des traitements et des opérations de sensibilisation et de responsabilisation des services
- acquisition du module de gestion des parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA
- démarrage du projet SI-APA (plateforme centralisée de la gestion des dispositifs d'aide aux personnes âgées à domicile)

- déploiement de la solution numérique de gestion des places disponibles chez les Assistants Familiaux
- mise en place de la solution numérique « Démarches simplifiées » de l'État pour le dispositif « Mobilité Emploi »
- mise en place de la signature électronique des bons de commande



CHIFFRES 2023/2024

230 projets depuis le démarrage

61 projets en cours

SOUTENIR LES ÉCO-FESTIVALS

Direction référente :

Direction de la culture et des patrimoines



Le soutien aux festivals du département renforce sa politique transversale de développement de l'accessibilité de l'offre culturelle, considérant que les festivals sont des acteurs de la diffusion du spectacle vivant, en particulier dans les territoires ruraux.

Le Conseil départemental, souhaitant dynamiser le maillage territorial en accompagnant ces manifestations et la mise en œuvre de médiation culturelle autour des événements, a ainsi décidé de soutenir différentes catégories de festivals.

Dans ce contexte, plusieurs festivals subventionnés par le Département s'inscrivent plus particulièrement dans une démarche écocitoyenne (mise à disposition des festivaliers des gobelets réutilisables, utilisation de poubelles de tri sélectif, de toilettes sèches, incitation à la mobilité verte, propositions de restauration valorisant les produits locaux...).

Il s'agit des festivals :

- Minuit avant la Nuit, proposé par La Lune des Pirates à Amiens
- R4 à Revelles : gratuit et éco-solaire
- Le Chahut Vert, éco-festival des arts de la scène et du développement durable, porté par la Communauté de Communes Somme Sud-Ouest
- Jazz à Montonvillers
- Les Comiques agricoles organisé à Beauquesne
- Le Nutty Fest' organisé au Château Blanc de Flixecourt
- Le Bosquet en Fête à Raincheval



CHIFFRES 2023/2024

7 festivals pleinement inscrits dans une démarche écocitoyenne





Le Département de la Somme a pris toute la mesure des changements structurels qui s'imposent face au dérèglement climatique, à l'effondrement de la biodiversité et l'augmentation des inégalités.

Les projets et actions conduits en 2023/2024 par le Conseil départemental témoignent d'une implication croissante dans l'application des principes du développement durable.

La stratégie « Vallée de Somme, Vallée idéale » visant à tirer le meilleur parti des spécificités et des atouts du territoire samarien, invite à échanger avec les partenaires locaux qui veulent partager l'espoir et les expériences nouvelles du bien-être et du bien devenir en territoire rural, dans une relation harmonieuse entre les Hommes et la Nature.

Conseil départemental de la Somme
Mission transition écologique et développement durable
43 rue de la République
CS 32615
80026 AMIENS Cedex 1

03 22 71 80 80
www.somme.fr

